



Commission de Liaison
Interprofessionnelle du Livre

Guide pratique ONIX

Règles pour la rédaction et l'intégration des métadonnées au format
ONIX 3.0 pour le commerce du livre

Commission FEL de la CLIL

Version 06 du 14 décembre 2017

Table des matières

1	Les missions de la CLIL	7
2	Les membres de la Commission FEL.....	8
3	Le mot du président de la Commission FEL.....	10
4	Références documentaires.....	11
5	Version utilisée pour la description du FEL	11
6	Description des blocs composant une notice au format ONIX 3.0.....	11
7	Les données vitales.....	12
8	Principes généraux.....	19
8.1	Privilégier les mises à jour et la diffusion par bloc	19
8.2	Limiter les suppressions de notices à des cas spécifiques et exceptionnels.....	20
8.3	Privilégier les informations explicites et détaillées sans créer de redondance	21
8.4	Privilégier des informations liées aux territoires en partant du global jusqu'au particulier	21
8.4.1	Le cas des dates.....	22
8.4.2	La hiérarchisation des territoires	22
8.5	Marché français : France métropolitaine et France d'outre-mer	23
8.6	Respecter les recommandations concernant les dates	25
8.6.1	Convention de notation des dates.....	25
8.6.2	Cas des modifications à appliquer à minuit et prix futur	26
8.7	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).....	28
8.7.1	Taux de TVA appliqués dans les Etats de l'Union européenne	28
8.7.2	Où doit-on taxer la TVA en Europe ?	28
8.8	Utiliser des identifiants normalisés	28

8.8.1	Utiliser des identifiants normalisés pour désigner les partenaires.....	28
8.8.2	Utiliser des identifiants normalisés pour désigner les produits.....	29
8.8.3	Utiliser des identifiants normalisés pour désigner les contributeurs.....	31
9	Questions les plus fréquemment posées.....	32
9.1	A quel moment les métadonnées peuvent-elles être mises à la disposition des revendeurs ?	32
9.2	A quel moment les informations sur un produit peuvent-elles être communiquées aux clients finaux ?.....	32
9.3	A quel moment les produits peuvent-ils être vendus au client final ?	33
9.4	A quel moment les produits peuvent-ils être commandés et transmis au distributeur par le revendeur ?	33
9.5	Sur quels territoires un revendeur est-il autorisé à vendre un produit ?	33
9.6	A quels clients un revendeur est-il autorisé à vendre un produit ?	34
10	Règles spécifiques.....	35
10.1	Identifiant produit.....	35
10.2	Collection	36
10.3	Contributeurs.....	41
10.3.1	Description des contributeurs	41
10.3.2	Rédaction des noms des contributeurs.....	44
10.4	Date de parution.....	50
10.4.1	Au niveau global	50
10.4.2	Au niveau marché.....	51
10.4.3	Date de parution des annonces de nouveautés (titre pas encore paru)	52
10.4.4	Date de parution des livres numériques	53
10.5	Date de fin de commercialisation	54
10.5.1	Au niveau global	55

10.5.2	Au niveau marché.....	55
10.6	Diffuseur et Distributeur.....	57
10.6.1	Diffuseur	58
10.6.2	Distributeur	60
10.6.3	Structuration du bloc « ProductSupply ».....	61
10.7	Disponibilité.....	63
10.7.1	Information revendeur, information client final et pré-commandes.	64
10.7.2	Exemple d'un livre numérique « à paraître »	66
10.8	DRM, logiciels de verrouillage et droits associés	69
10.9	Droits d'usage (livre numérique)	70
10.9.1	Prolongement de la durée d'un prêt.....	71
10.10	Editeur et marque éditoriale	72
10.11	Extrait.....	74
10.12	Forme du produit.....	76
10.13	Livre audio.....	77
10.14	Mesures	78
10.15	Minimum de commande	79
10.16	Multiple de commande	80
10.17	Nombre de pages.....	80
10.18	Pays de production.....	81
10.19	PLV gratuite	81
10.20	Prix.....	84
10.20.1	Règles générales.....	84

10.20.2	Annonce d'un prix futur	85
10.20.3	Annulation d'un prix futur	85
10.20.4	Annonce de deux prix futurs	86
10.20.5	Modification d'un prix futur	87
10.20.6	Annonce d'un prix promotionnel (prix limité dans temps)	87
10.20.7	Annulation d'une annonce de prix promotionnel	88
10.20.8	Changement de date d'un prix promotionnel	89
10.20.9	Gratuit.....	90
10.20.10	Cas d'un "à paraître" dont le prix n'est pas encore connu	90
10.20.11	Cas d'un composant d'un lot insécable décrit séparément.....	91
10.21	Produits complexes	91
10.21.1	Exemple de produit composé vendu comme un lot consommateur	97
10.21.2	Exemple de présentoir garni.....	104
10.22	Produits liés.....	107
10.22.1	Lien du livre numérique vers le livre imprimé.....	108
10.22.2	Lien entre Livres millésimés, entre deux éditions	109
10.23	Produits spécifiques pour un marché donné : le marché des collectivités (PNB)	109
10.23.1	Description des conditions de l'offre	110
10.24	Publics – Réserve aux enseignants	115
10.25	Retours.....	117
10.25.1	Date limite de retour	118
10.26	Scolaire	118
10.26.1	ScoLOMFR.....	119

10.26.2	Niveau éducatif.....	120
10.27	Sujet.....	121
10.27.1	La classification CLIL.....	122
10.27.2	La classification THEMA.....	123
10.27.3	Les disciplines scolaires ScoLOMFR.....	123
10.28	TARIC	124
10.29	Texte de présentation par l'éditeur	126
10.30	Type d'édition.....	127
10.31	Type de produit	129
10.32	Vente au chapitre	129
10.33	Visuels.....	130
11	Description de notices	135
11.1	Exemples de notices	135
11.1.1	Description de bandes dessinées.....	135
11.1.2	Exemple 1 : premier album de la série XIII.	136
11.1.3	Exemple 2 : Tome 2 d'une trilogie sous forme de bandes dessinée.....	140
11.1.4	Exemple 3 : Numéro 5 d'une série d'album de bandes dessinée.	145
12	Glossaire.....	148
13	Historique des modifications.....	151

1 Les missions de la CLIL

Créée il y a vingt-cinq ans en 1991, la Commission de Liaison Interprofessionnelle du Livre (CLIL) est une association régie par la loi de 1901 qui a pour objet le développement du marché et de la promotion du livre, l'étude et l'amélioration des pratiques relatives à la chaîne du livre.

La CLIL se compose de deux collèges de 11 membres chacun (un collège éditeurs/distributeurs et un collège libraires) soit 22 membres actifs qui se réunissent tous les deux mois.

Elle est présidée alternativement, tous les deux ans, par un libraire ou par un éditeur/distributeur.

Lieu d'échange et de réflexion, de concertation et de travail, la CLIL gère la question du transport vers la province : suivi de l'activité de la plateforme Prisme ; choix et agrément des transporteurs ; négociations des tarifs de transport ; règlement des litiges libraire/transporteur.

Elle traite aussi des dossiers communs au Circuit du livre et à la commercialisation : les échanges de données informatisées, les mesures antivol, etc.

La CLIL est l'Administrateur du Fichier Exhaustif du Livre (FEL).

La société DILICOM réalise toutes les opérations techniques liées à la gestion du FEL : collecte des données auprès des distributeurs ou des éditeurs, analyse des données et application du plan qualité, commercialisation et diffusion auprès des libraires et des revendeurs en général.

Le FEL offre aux professionnels du secteur du Livre des notices homogènes et de qualité qui doivent permettre la vente de livres et de tout autre produit disponible en librairie ou dans les rayons de produits culturels et en faciliter la recherche et l'identification. Ces données concernent à la fois les produits physiques et les produits dématérialisés.

Depuis peu, le FEL est également diffusé aux bibliothèques dans le cadre du projet PNB (Prêt Numérique en Bibliothèques).

A partir de 2011, la CLIL a repris un travail de normalisation des données indispensables à la commercialisation des produits. Elle réunit des membres représentants les libraires et les éditeurs-distributeurs, et associe également la BnF, Dilicom et Electre ainsi que d'autres membres invités.

La CLIL est membre de l'agence de normalisation EDItEUR depuis le 13 mai 2014. La Commission FEL CLIL a délégué trois représentants à la commission de normalisation Afnor CN 46-9 « Identification et description » et du ISO/TC 46/SC 9/WG 4

Retrouvez toutes les informations à l'adresse : <http://www.clil.org/>

2 Les membres de la Commission FEL

Collège éditeurs-distributeurs	
Belin	M. Christophe d'Estais
Dilisco	M. Alessandro Vai Mme Odile Ropert
Eyrolles	Mme Nathalie Gratadour
Flammarion	M. Florent Souillot M. Mehdi Lekehal
Hachette Livre	M. Luc Audrain* M. Stéphane Ménage
Interforum - Editis	M. Dominique Parisi*
La Martinière	M. Régis Bardet
Média Participations/MDS	M. Bruno Delrue M. Jean-Pol Pierret Mme Anne Deliliac M. Julien Gracia
Sodis	Mme Hélène de Laportalière Mme Valérie Lavatine
Collège libraires	
Dialogues	Mme Marion Le Goasoz M. Thomas Le Bras
Feedbooks	M. Hadrien Gardeur
La Procure	Mme Catherine Martin

SLFB	M. Raphaël Bonaert
------	--------------------

Membres associés	
Alire	M. Thierry Lecompte Mme Sophie Saint-Marc M. Pierre Schmitt
BnF	Mme Héloïse Lecomte
Dilicom	Mme Véronique Backert M. Vincent Poulvélarie
Electre	M. Laurent Dervieu
SLF	Mme Nina Stavisky
SNE	Mme Delphine Katrantzis Mme Flore Grainger-Piacentino
Membres invités	
Cultura	Mme Véronique Besse
EDItEUR	M. Chris Saynor
CLIL	
Président	M. Jean-Paul Alic
Vice-présidente	Mme Emmanuelle Robillard
Secrétaire générale	Mme Sophie Salmon*

* représente la CLIL à la commission de normalisation Afnor CN 46-9 « Identification et description » et du ISO/TC 46/SC 9/WG 4

3 Le mot du président de la Commission FEL



J'ai le plaisir de vous présenter les travaux réalisés par la Commission FEL sous le patronage de la CLIL.

L'objectif de la commission est de normaliser les données nécessaires à la description et à la commercialisation des livres imprimés, numériques et autres produits culturels référencés dans le FEL.

Dans un souci toujours plus grand de visibilité et d'accessibilité de nos ouvrages et conscients que c'est grâce aux données qui les définissent et les présentent que nous améliorons cette « découvrabilité », il nous a paru primordial que ces données soient strictement normalisées, claires et appliquées par l'ensemble de la profession.

Pour atteindre cet objectif, notre commission, composée des collèges Libraires, Editeurs-Distributeurs et des membres associés (Alire, BnF, Dilicom, Electre, SLF et SNE), s'est appuyée sur le partage des expériences de chacun en coordination avec les différentes commissions de l'interprofession. Ces travaux, menés à partir de la norme ONIX 3.0 sont centrés sur les données « vitales » et destinés à tous les intervenants de la « chaîne » du livre.

Nous avons choisi de vous présenter nos travaux sous forme de fiches qui définissent les règles de codification à appliquer pour chacune des métadonnées, et qui fournissent des exemples illustrant l'utilisation de ces règles.

Je vous invite à découvrir ce guide en espérant qu'il apportera les réponses que vous attendez pour la meilleure diffusion des produits culturels. .

Bonne visite.
Dominique PARISIS.

Président de la Commission Fichier exhaustif du livre de la CLIL

4 Références documentaires

Le format ONIX 3.0 a été retenu comme norme de référence pour la description des produits distribués dans les points de vente du secteur Livre.

Ce format est maintenu par l'agence de normalisation EDItEUR. Des révisions bisannuelles (avril et octobre de chaque année) sur le format et plus fréquemment sur la liste des codes sont proposées et validées par le comité de pilotage où siègent des représentants de nombreux pays.

Vous trouverez tous les documents de référence à l'adresse suivante :

<http://www.editeur.org/93/Release-3.0-Downloads/#HOW%20TO...>

5 Version utilisée pour la description du FEL

La version d'ONIX acceptée à ce jour pour la gestion du FEL est la version 3.0.

6 Description des blocs composant une notice au format ONIX 3.0

Le corps de la notice est subdivisé en 6 blocs et précédé d'un entête et d'éléments d'identification.

		Groupes concernés	Occurrences
<Header>	Entête de message	[H]	
<Product>	Identification du produit et de l'enregistrement		
<RecordReference>	[P.1] Numéro de référence, type et source d'enregistrement	[P.1]	1
<NotificationType>			1
<ProductIdentifier>	[P.2] Codes du produit	[P.2]	1-n

<DescriptiveDetail>	Bloc 1 : Description du produit	[P.3]-[P.13]	0-1
<CollateralDetail>	Bloc 2 : Enrichissement marketing	[P.14]-[P.17]	0-1
<ContentDetail>	Bloc 3 : Détail du contenu	[P.18]	0-1
<PublishingDetail>	Bloc 4 : Conditions de publication	[P.19]-[P.21]	0-1
<RelatedMaterial>	Bloc 5 : Oeuvres et Produits liés	[P.22]-[P.23]	0-1
<ProductSupply>	Bloc 6 : Conditions de distribution	[P.24]-[P.26]	0-n

7 Les données vitales

Outre les données structurales obligatoires prévues dans le schéma ONIX 3.0, la commission a défini une liste de données minimales que l'éditeur ou le distributeur doit s'engager à fournir dans le cadre du Fichier Exhaustif du Livre. Il s'agit des données suivantes :

Désignation	Liste des éléments concernés	Précisions et recommandations CLIL
Auteur	Cf contributeur	
Barème de remises	Cf remise	
Classification ScoLOM.FR	Cf Sujet	
Code de collection sérielle	Cf Collection	
Code ISBN	Cf Identifiant produit	
Collection	P.5.1 Type Collection (Collection type code) P.5.3 (Collection identifier type code) P.5.5 (Identifier value) P.5.7 (Title element level) P.5.10 (Title text)	Collection
Composants	P.4.2 (Product identifier type code) P.4.4 (Identifier value) P.4.5 (Product form code (product part)) P.4.6 Présentation détaillée du produit (Product form detail)	

Désignation	Liste des éléments concernés	Précisions et recommandations CLIL
	P.4.13 Nombre d'exemplaires (Number of copies (product part))	
Conditions de retour	Cf Retour	
Contributeur	P.7.1 (Contributor sequence number) P.7.2 (Contributor role) P.7.6 (Name identifier type) P.7.8 (Identifier value) P.7.12 (Person name part 2 : names before key names) P.7.14 (Person name part 4 : key names)	Contributeurs
Date d'application (concerne le prix uniquement)	P. 26.83 (Price date role code) P. 26.84 (Date format) P. 26.85 (Date)	
Date de parution	P.20.3 (Publishing date role code) P.20.4 (Date format) P.20.5 (Date)	Date de parution
Date fin commercialisation	P.20.3 (Publishing date role code) P.20.4 (Date format) P.20.5 (Date)	Date de fin de commercialisation
Date limite de retour	Cf Retours	
DEEE (Montant Eco-tax)	Créé dans la version 3.0.4	
Diffuseur	P.25.1 (Agent role) P.25.2 (Agent identifier type code) P.25.4 (Identifier value) P.25.5 (Agent name)	Diffuseur
Disponibilité	P.26.17 (Product availability)	Disponibilité
Distributeur	P.26.1 (Supplier role) P.26.2 (Supplier identifier type code) P.26.4 (Identifier value)	Distributeur

Désignation	Liste des éléments concernés	Précisions et recommandations CLIL
DRM, logiciels de verrouillage et droits associés		DRM, logiciels de verrouillage et droits associés
Droits d'usage		Droits d'usage (livre numérique)
Distribution unique ou multiple	N'est pas géré en entrée Cf Distributeur	
Eco-taxe	Cf DEEE	
Eco-participation	Créé dans la version 3.0.4	
EAN13	Cf identifiant produit	
Epaisseur	Cf Mesures	
Extrait	Groupe P.16 xxx (Links to supporting resources)	Extrait
Forme du produit (anciennement présentation éditeur)	P.3.2 Présentation produit (Product form code)	Forme du produit
Hauteur	Cf Mesures	
Identifiant Collection	Cf Collection	
Identifiant Contributeur	Cf contributeur	
Identifiant Diffuseur	Cf Diffuseur	
Identifiant Distributeur	Cf Distributeur	
Identifiant Editeur/Marque éditoriale	Cf Editeur/Marque éditoriale	
Identifiant produit	P.2.1 Type de code de l'identifiant produit (Product identifier type code) P.2.3 Valeur de l'identifiant produit (Identifier value)	Utiliser des identifiants normalisés pour désigner les produits Identifiant produit
Impression à la demande	P.26.17 (Product availability)	
ISNI	Cf Contributeur	
Largeur	Cf Mesures	
Libellé	P.6.1 (Title type code) P.6.2 (Title element level)	

Désignation	Liste des éléments concernés	Précisions et recommandations CLIL
	P.6.5 (Title text)	
Libellé caisse	Cf Libellé	
Libellé étendu	Cf Libellé	
Libellé standard	Cf Libellé	
Lien entre les codes	Cf produit lié	
Marque éditoriale	P.19.1 (Imprint identifier type) P.19.3 (Identifier value) P.19.4 (Imprint or brand name)	Editeur et marque éditoriale
Mesures	P.3.12 Type de mesure (Measure type code) P.3.13 Mesures (Measurement) P.3.14 Unité de mesure (Measure unit code)	Mesures
Millésime	P.6.4 (Year of annual)	
Minimum de commande (nouveau)	Créé dans la version 3.0.3	Minimum de commande
Montant hors taxe	P.26.69 (Amount of price taxable)	
Motif de suppression	P.1.3 Motif de suppression (Reason for deletion)	Limiter les suppressions de notices à des cas spécifiques et exceptionnels
Multiple de commande	Créé dans la version 3.0.3	Multiple de commande
Nombre de pages	P.11.1 (Extent type code) P.11.2 (Extent value) P.11.4 (Extent unit)	Nombre de pages
Nombre de références	Calculé automatiquement par DILICOM en fonction des éléments décrits dans P.4 <ProductPart> Cf également Composants.	
Numéro de la notice BnF	Cf Identifiant produit N'est pas géré en entrée	
Pays de production	P.3.15 Pays de production (Country of manufacture)	Pays de production
Peut être commandé par le revendeur	P.26.17 (Product availability)	

Désignation	Liste des éléments concernés	Précisions et recommandations CLIL
Poids	Cf Mesures	
Présentation magasin	Cf Forme du produit (anciennement présentation éditeur)	
Prix TTC	P.26.62 (Price amount)	Prix
Produit lié	P.23.1 (Product relation code) P.23.2 (Product identifier type code) P.23.4 (Identifier value)	Produits liés
Produits spécifiques (qui sont destinées à un segment de clients : ex : présentoir garni pour une enseigne, produit présenté par les représentants)	P.24.5 (Sales restriction type code) P.24.6 (Sales outlet identifier type) P.24.8 (Identifier value)	
Produits spécifiques PNB (réservés aux collectivités)		Produits spécifiques pour un marché donné : le marché des collectivités (PNB)
Publics	P.13.2 (AudienceCodeType) P.13.4 (AudienceCodeValue) P.13.5 <AudienceRangeQualifier>	
Publics – « Réservé aux enseignants »	P.9.1 (Edition type code)	Publics – Réservé aux enseignants
Référence interne fournisseur	Cf Identifiant produit	
Remise	P.26.54 (Discount code type code) P.26.55 (Discount code type name) P.26.56 (Discount code value)	
Retour	P.26.14 (Returns code type) P.26.16 (Returns conditions code) P.26.18 (Supply date role code) P.26.19 (Date format) P.26.20 Date (Date)	

Désignation	Liste des éléments concernés	Précisions et recommandations CLIL
Retours (instructions)	Composé <ReturnsConditions> P.26.14 (Returns code type) P.26.15 (Returns Code type name) P.26.16 (Returns conditions code) P.26.16.a (Returns conditions note) (3.0.3 uniquement)	
Scolaire	P.3.9 Catégorie (Trade category code)	Scolaire
Sujet	P.12.1 (Main subject flag) P.12.2 (Subject scheme identifier) P.12.5 (Subject code)	Sujet
Symbolisation	P.2.4 Type de code-à-barres (Barcode type) P.2.5 Position sur le produit (Position on product)	
TARIC (code de nomenclature douanière) (nouveau)	P.3.22 (Product classification type code)	TARIC
Taux de TVA	P.26.66 (Tax type) P.26.68 (Tax rate percent)	
Texte de présentation par l'éditeur	P.14.1 Type de texte P.14.2 Audience P.14.3 Texte	Texte de présentation par l'éditeur
Thema (nouveau)	Cf Sujet	
Thème CLIL	Cf Sujet	
Type de lot	P.3.1 Composition du produit (Product composition)	
Type de mise à jour	P.1.2 Type de mise-à-jour (Notification or update type code)	
Type de prix	P.26.42 (Unpriced item type) P.26.43 (Price type code)	Prix
Type de produit	P.3.1 (Product composition)	Type de produit
Vente promotionnelle (nouveau)		

Désignation	Liste des éléments concernés	Précisions et recommandations CLIL
Visuels	Groupe P.16 xxx (Links to supporting resources)	

8 Principes généraux

Le guide pratique est avant tout rédigé dans l'optique de la gestion du Fichier Exhaustif du Livre et destiné aux distributeurs et aux revendeurs. Certaines préconisations pourraient être inadaptées pour des échanges impliquant d'autres partenaires.

Les recommandations de la CLIL tiennent compte à la fois des préconisations internationales formulées par EDItEUR mais aussi des spécificités propres au marché local.

8.1 Privilégier les mises à jour et la diffusion par bloc

Cette rubrique fait référence au document : « How to send product information updates in ONIX 3/EDItEUR ».- Octobre 2009.
Est présentée ici une traduction partielle de ce document.

Onix 3.0 permet de générer des mises à jour par blocs et d'éviter ainsi d'envoyer une notice complète (en cas de modification de prix seul le bloc <ProductSupply> sera concerné). Ces blocs peuvent être envoyés individuellement à la condition de respecter les données obligatoires. Dans ce cas, la balise <NotificationType> [P.1.2] comportera la valeur '04' (mise-à-jour partielle). Les blocs de la notice non concernés par cette mise-à-jour partielle restent inchangés.

Un fichier de mises à jour peut comporter à la fois de nouvelles notices complètes (création), des modifications complètes (qui annulent et remplacent les notices existantes) et des blocs de notices partielles (qui remplacent les blocs complets correspondants).

Quel que soit le type de notification, la notice doit comporter les balises <RecordReference>, <NotificationType> et <ProductIdentifier>.

Lorsque la notification concerne une notice complète (différente de la valeur 04), elle doit comporter les éléments suivants : les blocs <DescriptiveDetail> et <PublishingDetail>, et au moins un bloc <ProductSupply> (sauf en cas d'interchange spécifique, où il ne s'agit que d'informations bibliographiques, sans référence à des données commerciales).

Une modification partielle comportant un ou plusieurs blocs <ProductSupply> annule et remplace toutes les instances de <ProductSupply> précédemment envoyées.

Pour supprimer une notice, l'émetteur devra envoyer une mise-à-jour avec comme type de notification, la valeur '05' (Suppression). La notice peut alors comporter les seules balises <RecordReference>, <NotificationType> et <ProductIdentifier>.

8.2 Limiter les suppressions de notices à des cas spécifiques et exceptionnels

Les suppressions de notices doivent uniquement être utilisées dans les cas suivants :

Valeur à renseigner dans la balise <DeletionText>	Motif
01	Valeur réservée à DILICOM. Fiche supprimée par DILICOM.
03	Fiche supprimée à la suite d'un abandon de parution
04	Article référencé par erreur
06	Article retiré de la vente à la suite d'une décision de justice : le code de disponibilité utilisé avant la suppression de la notice doit être 46 'Withdrawn from sale' (retiré de la vente)
07	Retiré du catalogue (suite à un nettoyage de base, ex les millésimés, les arrêts de commercialisation très anciens)
08	Produit soldé : le produit est soldé depuis plus de 6 mois. Le code de disponibilité utilisé avant la suppression de la notice doit être 47 'Remaindered' (soldé)

Les autres cas (comme par exemple pour signifier le retrait d'un produit pour des raisons de sécurité) sont prévus dans les codes de disponibilité <ProductAvailability> [P.26.17] - Liste 65.

Ces codes définis par la CLIL doivent être renseignés dans l'élément <DeletionText> assorti d'un code mouvement '05' (Suppression) dans l'élément <NotificationType>.

Exemple :

```
<NotificationType>05</NotificationType>
  <DeletionText>06</DeletionText>
  <RecordSourceType>02</RecordSourceType>
```

8.3 Privilégier les informations explicites et détaillées sans créer de redondance

Privilégier l'explicite et détailler le plus possible : l'absence de données est toujours équivoque, sujette à interprétation et source de litiges.

Eviter les redondances : les informations redondantes nécessitent des contrôles de cohérence supplémentaires et sont par conséquent source d'anomalies et de rejet en cas d'informations contradictoires ou incohérentes.

Privilégier des libellés complets plutôt que des abréviations ou des libellés tronqués.

Des métadonnées fiables, de bonne qualité, permettent de fluidifier les transactions commerciales entre partenaires et de mieux vendre les livres : elles sont utilisées dans les systèmes de gestion des libraires, elles sont visibles sur les sites marchands, dans les catalogues. Elles sont aussi utiles à la BnF dans le cadre du dépôt légal. Il faut par conséquent veiller à la qualité des libellés. La règle générale étant de transcrire les libellés tels qu'ils apparaissent sur la 1^{ère} de couverture.

Privilégier les balises <NoContributor/>, <NoCollection/>, <NoEdition/> pour signifier l'absence de contributeur, de collection et d'information d'édition. Ne rien renseigner pourrait autrement être interprété comme une anomalie.

Privilégier la balise <UnpricedItemType> pour désigner un gratuit. Un prix égal à 0 pouvant être interprété comme une anomalie.

8.4 Privilégier des informations liées aux territoires en partant du global jusqu'au particulier

Les groupes [P.20] - Conditions globales de publication et copyright et [P.21] - Droits territoriaux et autres restrictions de vente indiquent *comment* l'éditeur a choisi de publier et de vendre un produit pour lequel il dispose des droits.

Ces groupes comportent des données au niveau global sur les différentes dates liées à la publication du livre (date de parution, date de fin de commercialisation, date de mise en vente, date d'annonce au public...) et les droits détenus par l'éditeur par territoire.

Le Bloc 6 [Groupes P.24 à P.26] concerne les Conditions d'approvisionnement par marché et contient toutes les informations sur la diffusion et la distribution (le diffuseur, le distributeur [fournisseur], la disponibilité du produit et son prix). Ce bloc d'informations est

particulièrement important pour le FEL car il décrit toutes la chaîne du livre et les éléments commerciaux vitaux pour les transactions entre revendeurs et distributeurs (plateformes de distribution).

- Si les données relatives aux conditions de publication renseignées au niveau global [P.20 et P.21] ne sont pas affinées par marché [P.24], dans ce cas, elles s'appliquent à tous les pays renseignés en P.26 jusqu'aux éléments de prix.
- Si les données sur les conditions de publication sont absentes de [P.20 et P.21], alors elles doivent être impérativement précisées par marché [P.24 à P.26]
- **La CLIL recommande cependant de renseigner les données à la fois au niveau global [P.20 et P.21] et par marché [Groupes P.24 à P.26] :**

8.4.1 Le cas des dates

Les dates au niveau global correspondent selon les cas, lorsqu'il s'agit d'une date de début, à la date la plus tôt (Exemple pour la date de parution : correspondant à la date du premier marché où le produit paraît) ou, lorsqu'il s'agit d'une date de fin, à la date la plus tard (Exemple : date de fin de commercialisation : correspond au dernier marché concerné par la fin de commercialisation du produit).

8.4.2 La hiérarchisation des territoires

Les prix doivent toujours être renseignés en précisant les territoires sur lesquels ils s'appliquent même si le découpage est effectué par marché. Les territoires au niveau des balises <Price> (Prix) constituent un sous-ensemble des territoires mentionnés au niveau d'un marché qui eux-mêmes constituent un sous-ensemble des territoires mentionnés au niveau global.

Niveau global

<SalesRights>

<SalesRightsType>01</SalesRightsType>

<Territory>

<CountriesIncluded>DE AD AT BE CY ES EE FI FR GR GP GF IE IT LU MT MQ YT MC NL </CountriesIncluded>

</Territory>

</SalesRights>....

Niveau marché

<Market>

```
<Territory>
  <CountriesIncluded> DE AD AT</CountriesIncluded>
</Territory>
</Market>
...
```

Niveau prix par pays

```
<Price>
.....
  <Territory>
    <CountriesIncluded>DE</CountriesIncluded>
  </Territory>
</Price>
<Price>
.....
  <Territory>
    <CountriesIncluded>AD</CountriesIncluded>
  </Territory>
</Price>
....
```

8.5 *Marché français : France métropolitaine et France d'outre-mer*

Dans Onix, les pays sont généralement décrits grâce aux codes ISO 3166-1.

Pour la France, les codes ISO comprennent l'ensemble des codes suivants (code liste 91):

FR	France (pour France métropolitaine)
BL	Saint Barthélemy
GF	French Guiana
GP	Guadeloupe
MF	Saint Martin
MQ	Martinique
NC	New Caledonia
PF	French Polynesia
PM	Saint Pierre and Miquelon
RE	Réunion
TF	French Southern Territories
WF	Wallis and Futuna
YT	Mayotte

Pour le territoire Corse, utiliser la valeur « FR-H » (Corsica) de la code liste 49 (Region code)

Dans tous les composés nécessitant de renseigner un pays (ex : <SalesRight>, <Market>, <Price>...), il faut penser à préciser s'il s'agit uniquement de la France métropolitaine ou de la France avec les territoires d'outre-mer (utiliser dans ce cas tous les codes précités).

Pour connaître les taux de TVA applicables par territoire :

- Pour les livres imprimés : www.sne.fr
- Pour les livres numériques : <https://www.sne.fr/app/uploads/2017/11/Vente-dans-les-DROM-COM-3.pdf>

8.6 Respecter les recommandations concernant les dates

8.6.1 Convention de notation des dates

Par convention et selon la norme ISO 8601 (Représentation de la date et de l'heure), les dates et heures sont représentées par les caractères suivants :

[Y]	Chiffre utilisé dans l'élément « Year » (Année)
[M]	Chiffre utilisé dans l'élément « Month » (Mois)
[D]	Chiffre utilisé dans l'élément « Day » (jour)
[h]	Chiffre utilisé dans l'élément « hour » (heure)
[m]	Chiffre utilisé dans l'élément « minute » (minute)
[s]	Chiffre utilisé dans l'élément « seconde » (seconde)
[Z]	Est utilisé comme indicateur UTC
[T]	Peut être utilisé comme séparateur entre date et heure
[-]	Dans le format étendu, est utilisé pour séparer année et mois, année et semaine, année et jour 3 avril 2015 peut s'écrire 20150403 en format basique 2015-04-03 en format étendu
[:]	Dans le format étendu, est utilisé pour séparer heure et minute, minute et seconde 152746 pour 15 heures 27 minutes 46 secondes en format basique 15:27:46 en format étendu
[±]	Utilisé par exemple pour indiquer l'heure locale et le décalage avec l'heure UTC. Exemple : 15:27:46+01:00 L'heure locale est 15 heures 27 minutes et 46 secondes en décalage d'une heure par rapport à l'heure en UTC. L'heure en UTC étant dans cet exemple 14:27:46.
« hour » (heure)	Est représentée par 2 chiffres de [00] à [24]. [24] est seulement autorisé pour indiquer la fin d'une journée.
« minute »	Est représentée par 2 chiffres de [00] à [59]
« second »	Est représentée par 2 chiffres de [00] à [60]. [60] est seulement utilisé pour indiquer une seconde intercalaire (leap seconde) (en fonction du temps atomique universel).

Les dates qui sont renseignées dans le FEL doivent être comprises comme étant des dates incluses.

8.6.2 Cas des modifications à appliquer à minuit et prix futur

Lorsqu'un changement a lieu à minuit, il convient d'observer la règle suivante.

La date à partir de laquelle doit s'appliquer le changement s'entend comme une date de début, autrement dit, elle doit être exprimée par 00:00 et non pas 24:00

La date jusqu'à laquelle doit s'appliquer le changement s'entend comme une date de fin, autrement dit, elle doit être exprimée par 24:00 et non pas 00:00

Les dates sont toujours considérées comme étant incluses [YYYYMMDD-YYYYMMDD].

Ainsi par exemple une baisse de prix le 15 août à minuit comportera la date d'application suivante :
20150816 pour le nouveau prix.

Exemple :

Prix de 15 € jusqu'au 25 août 2015 minuit puis baisse de prix à 4.99 € jusqu'au 31 août 2015 minuit. (Etant sous-entendu que l'ancien prix s'applique jusqu'au 20150825 [doit être entendu comme 23:59:59])

Le 3 septembre, le distributeur est amené à effectuer une mise à jour sans relation avec les changements de prix précédents. La balise prix indiquera le prix en cours au 3 septembre sans rappeler les changements de prix passés (sans balise <PriceDate>).

On aura :

Notice au 20 août

<Price>

<PriceType>04</PriceType>

<PriceQualifier>05</PriceQualifier>

<PriceStatus>02</PriceStatus>

<PriceAmount>15.00</PriceAmount>-----> prix actuel au 20 août

<CurrencyCode>EUR</CurrencyCode>

```

    <Territory>
      <CountriesIncluded>FR</CountriesIncluded>
    </Territory>
  </Price>
  <Price>
    <PriceType>04</PriceType>
    <PriceQualifier>08</PriceQualifier>
    <PriceStatus>02</PriceStatus>
    <PriceAmount>4.99</PriceAmount>-----> Prix à appliquer.....
    <CurrencyCode>EUR</CurrencyCode>
      <Territory>
        <CountriesIncluded>FR</CountriesIncluded>
      </Territory>
    <PriceDate>
      <PriceDateRole>14</PriceDateRole>-----> ...à partir du....
      <DateFormat>00</DateFormat>
      <Date>20150826</Date> -----> ...26 août 2015 00h00 heure
    </PriceDate>
    <PriceDate>
      <PriceDateRole>15</PriceDateRole>-----> ...jusqu'au....
      <DateFormat>00</DateFormat>
      <Date>20150831</Date> -----> ...31 août 2015 24 heure (inclus)
    </PriceDate>
  </Price>

```

Notice au 3 septembre

```

  <Price>
    <PriceType>04</PriceType>
    <PriceQualifier>05</PriceQualifier>

```

```
<PriceStatus>02</PriceStatus>
<PriceAmount>15.00</PriceAmount>-----> Prix en cours à la date du 3 septembre
<CurrencyCode>EUR</CurrencyCode>
  <Territory>
    <CountriesIncluded>FR</CountriesIncluded>
  </Territory>
</Price>
```

8.7 *Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)*

8.7.1 Taux de TVA appliqués dans les Etats de l'Union européenne

La liste des différents taux de TVA à appliquer dans les Etats de l'Union européenne se trouve à l'adresse suivante :
https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/docs/body/vat_rates_fr.pdf

8.7.2 Où doit-on taxer la TVA en Europe ?

Se reporter au texte de la Commission européenne :
http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup.jsessionid=YHMMBALG11ERJQFIEIQCFFA?typePage=cpr02&sfid=50&commun_aute=2&espld=2&impot=TVA&docOid=documentstandard_977

8.8 *Utiliser des identifiants normalisés*

8.8.1 Utiliser des identifiants normalisés pour désigner les partenaires

Les codes utilisés pour identifier les partenaires sont les GLN13 [Global Location Number]. Il s'agit d'un code sur 13 caractères numériques déjà utilisé par le réseau DILICOM pour identifier les intervenants dans les messages EDI, par PRISME et les transporteurs.

Ils sont attribués par DILICOM qui est habilité par GS1 à créer les GLN13 pour le secteur du Livre, lorsque les utilisateurs ne sont pas affiliés directement à GS1.

La liste des GLN est maintenue par DILICOM, elle est consultable sur le site de la CLIL www.clil.org (accès libre) et sur celui de GS1 <http://gs1.fr> (accès contrôlé).

Les libraires (détaillants, revendeurs) sont obligatoirement identifiés par un GLN13.

Les distributeurs sont obligatoirement identifiés par un GLN13.

Les diffuseurs sont obligatoirement identifiés par un GLN13.

Les éditeurs et chacune de leurs marques éditoriales doivent également être identifiés par un GLN13.

Est considéré comme une anomalie toute utilisation d'un GLN13 non référencé et non validé par DILICOM ou GS1.

8.8.2 Utiliser des identifiants normalisés pour désigner les produits

Les identifiants produits admis sont l'ISBN13 (International standard Book Number) basé sur une racine ISBN attribué par l'AFNIL ou le GTIN13 (Global Trade Item Number) basé sur un code entreprise attribué par GS1.

Est considéré comme une anomalie toute utilisation d'un ISBN13 ou d'un GTIN13 non valide.

Sont considérés comme non valides :

- Un ISBN13 dont le préfixe est différent de 978- ou 979-
- Un GTIN dont le préfixe ne repose pas sur une racine attribuée par GS1 ou commençant par : 999-, 200-, 020- (le préfixe 020- est réservé à une utilisation interne, les produits référencés ainsi ne doivent pas faire l'objet d'échanges entre organisations).

La recommandation des instances normatives interprofessionnelles, nationales et internationales (BIC, BISG, SNE-ELECTRE-DILICOM), préconise l'utilisation d'un ISBN13 par manifestation d'une œuvre (par forme et par format).

Pour une même œuvre, on aura par exemple :

- Un ISBN13 pour la forme papier version brochée
- Un ISBN13 pour la forme papier version poche

- Un ISBN13 pour la forme numérique au format PDF
- Un ISBN13 pour la forme numérique au format EPUB.

Ces distinctions sont un prérequis pour pouvoir référencer un produit dans le FEL.

Les règles d'attribution d'un ISBN13 ou d'un GTIN13 sont définies par les agences de normalisation et supervisées par l'AFNOR pour la France. Pour plus de détails : <http://www.afnil.org/pdf/Manuel%20d'utilisation%20de%20l'ISBN.pdf>

Dans le cadre du numérique, ces règles sont en discussion au niveau de l'ISO où l'AFNOR est représentée entre autres par des membres de la commission FEL.

Les règles générales communément admises sont cependant les suivantes :

Il convient de changer d'identifiant, lorsqu'une unité commerciale fait l'objet d'une modification importante (marque, dimensions, quantité, conditionnement...), lorsqu'elle a une incidence sur le suivi des ventes, sur la gestion par les revendeurs ou par les bibliothèques ou pour la compréhension du consommateur/usager final, lorsqu'une nouvelle version est destinée à annuler et remplacer l'ancienne. Le changement de prix fait partie de l'évolution normale d'une UC : il n'occasionne pas de changement d'identifiant.

Appliquées aux offres destinées aux collectivités (dans le cadre de PNB), les préconisations sont les suivantes (dans l'attente d'une confirmation de l'AFNOR) :

Les offres étant caractérisées par :

- Les droits d'usage autorisés pour l'utilisateur final (droit de copie, d'impression, nombre de devices, etc)
- Et par les droits acquis par les collectivités (durée de l'offre, nombre de prêts, nombre d'utilisateurs simultanés pour le prêt, durée de prêt maximale par usager, nombre de consultations, nombre d'utilisateurs simultanées pour la consultation)

Il convient de distinguer les cas où :

- Une caractéristique est ajoutée ou supprimée
- Une caractéristique est modifiée (changement de seuil, de nombre).
- Une offre en remplace une autre

Les droits d'usage autorisés pour l'utilisateur final constituent des modifications mineures et ne nécessitent pas de changer d'identifiant (le droit d'imprimer ou non, n'influence pas a priori l'acte d'achat et ne constitue par une caractéristique suffisamment différenciante). Sauf si l'éditeur décidait de commercialiser deux offres similaires à une caractéristique près qui serait par exemple le droit d'imprimer ou non : dans ce cas il faudrait prévoir deux identifiants différents.

A contrario, lorsque l'on modifie les caractéristiques liées aux droits acquis par les collectivités, il conviendrait de changer d'identifiants.

Il est cependant admis que **pendant la phase d'expérimentation** de PNB (et en attendant l'énoncé des règles internationales), les éditeurs pouvaient conserver le même identifiant, lorsqu'ils étaient amenés à modifier les seuils, considérant que ces modifications font partie de l'évolution de l'offre dans un souci d'adéquation au marché. A fortiori si une offre est remplacée par une autre.

Dans les autres cas, ajout ou suppression d'une caractéristique liées aux collectivités, ou lorsque deux offres coexistent avec des caractéristiques différentes, il conviendrait d'utiliser des identifiants différents.

8.8.3 Utiliser des identifiants normalisés pour désigner les contributeurs

L'identifiant normalisé pour désigner de manière unique, à l'échelle internationale, tous les contributeurs à une œuvre intellectuelle (auteurs, chercheurs, inventeurs, artistes, éditeurs, etc) est l'ISNI (International Standard Name Identifier (ISO 27729)). Il s'applique aux personnes et aux collectivités.

Il permet d'identifier un contributeur de manière univoque, même si la graphie de son nom diffère selon les éditions. C'est un identifiant numérique, composé de 16 chiffres (regroupés en quatre segments), dont le dernier est un caractère de contrôle (chiffre ou lettre). Cet identifiant est non signifiant (établi sur un mode aléatoire)..

Exemple : ISNI 1422 4586 3573 0476 pour Victor Hugo

L'Agence d'attribution agréée par l'ISNI-IA (ISNI international Agency) gère un registre unique au niveau international. Elle reçoit des données à identifier, transmises par les agences d'enregistrement et les membres de l'ISNI. Tous les identifiants attribués dans ce registre sont consultables et récupérables : <http://www.isni.org/search>

En 2015 il existe en France deux agences d'enregistrement : la Bibliothèque nationale de France et Electre. La BnF a d'ores et déjà attribué plus d'un million d'ISNI. Pour plus d'informations : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/isni_informer.html

La CLIL et la BnF ont défini ensemble plusieurs processus pour permettre aux différents acteurs de la filière de récupérer les ISNI déjà attribués d'une part, et d'autre part, de créer les ISNI pour les nouveaux contributeurs.

Dans cette perspective, il est impératif que toutes les informations nécessaires au travail d'identification des contributeurs soient enregistrées et communiquées très en amont de la filière du livre et ce, dès le dépôt légal.

Dès lors qu'un ISNI est attribué à un contributeur, il doit être renseigné dans le composé <NameIdentifier>.

9 Questions les plus fréquemment posées

9.1 A quel moment les métadonnées peuvent-elles être mises à la disposition des revendeurs ?

L'envoi des métadonnées par les distributeurs à DILICOM dans le cadre de la gestion du FEL déclenche consécutivement la diffusion aux revendeurs (sauf restrictions particulières – produits spécifiques à un segment de marché ou de clients par exemple).

9.2 A quel moment les informations sur un produit peuvent-elles être communiquées aux clients finaux ?

Pour définir une date à partir de laquelle un produit peut être annoncé aux clients finaux, on utilisera le qualifiant « 09 - Public announcement date », soit au niveau global dans la balise <PublishingDateRole> [P.20.3], soit au niveau marché <MarketDateRole> [P.25.14], soit aux deux niveaux (solution préconisée par la CLIL). On observera pour cela les règles décrites dans le chapitre [Privilégier des informations liées aux territoires en partant du global jusqu'au particulier](#).

Dans le cas contraire, en l'absence de cette précision, les métadonnées peuvent être affichées sur les sites marchands et être portées à la connaissance des consommateurs ou clients dès la réception des métadonnées.

Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique [Disponibilité](#).

9.3 A quel moment les produits peuvent-ils être vendus au client final ?

Pour définir une date à partir de laquelle un produit peut être vendu à un client final, on utilisera le qualifiant « 02 – Embargo date », soit au niveau global dans la balise <PublishingDateRole> [P.20.3], soit au niveau marché <MarketDateRole> [P.25.14], soit aux deux niveaux (solution préconisée par la CLIL). On observera pour cela les règles décrites dans le chapitre [Privilégier des informations liées aux territoires en partant du global jusqu'au particulier](#)..

Dans le cas contraire, en l'absence de cette précision, les produits peuvent être proposés à la vente. Cela n'autorise pas forcément la transmission de la commande au distributeur. (cf plus bas)

Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique [Disponibilité](#).

9.4 A quel moment les produits peuvent-ils être commandés et transmis au distributeur par le revendeur ?

La date à partir de laquelle un revendeur est autorisé à transmettre la commande d'un produit au distributeur concerné dépend de la disponibilité renseignée par le distributeur dans la balise <ProductAvailability> [P.26.17] et du type de produit (les règles sont différentes pour les produits dématérialisés (livres numériques par exemple) et pour les produits physiques (livres imprimés par exemple)).

Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique [Disponibilité](#).

9.5 Sur quels territoires un revendeur est-il autorisé à vendre un produit ?

Les territoires sur lesquels un revendeur peut vendre les produits sont décrits au niveau du marché [P.24] et/ou au niveau des éléments de prix [P.26.42 et suivants]. Ces informations sont cependant théoriques et ne sont pas toujours personnalisées par

revendeur. Ainsi les droits peuvent être plus restrictifs pour un revendeur et/ou pour un éditeur donné et être précisés par contrat (contrat de mandat pour le numérique). Le revendeur se référera in fine au contrat qui le lie au diffuseur et à l'éditeur pour être en totale conformité.

Les informations liées aux éléments de droits « Salesrights » [P.21] concernent les droits que l'éditeur peut exercer sur un territoire donné et ne concernent pas les territoires sur lesquels un revendeur est autorisé à vendre.

L'émetteur à l'origine de la notice (le distributeur) veillera cependant à la cohérence des informations : un pays autorisé au niveau marché [P.24] ou au niveau du distributeur (càd au niveau du prix [P.26.42 et s.]) doit obligatoirement être mentionné en [P.21].

9.6 A quels clients un revendeur est-il autorisé à vendre un produit ?

Les restrictions pour un segment de marché (clients) donné sont indiquées dans le composé <SalesRestriction>.

Ainsi les offres destinées aux collectivités comportent la mention :

Élément	Sales restriction type code [24.5]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 71 Utiliser la valeur '06' Library edition (for sale to libraries only;not for sale through retail trade)
Balise longue	<SalesRestrictionType>
Balise courte	<b381>
Occurrence	1

Le revendeur se référera cependant au contrat qui le lie au diffuseur et à l'éditeur pour être en totale conformité.

10 Règles spécifiques

10.1 Identifiant produit

La notice doit obligatoirement comporter un identifiant ISBN ou GTIN, seuls identifiants autorisés dans les transactions gérées par DILICOM (commandes, avis d'expédition, factures, etc).

L'identifiant produit est renseigné dans les balises suivantes :

Elément	[P.2.1] Type de code de l'identifiant produit (Product identifier type code)
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 5 - doit obligatoirement comporter la valeur '03' (GTIN-13) ou '15' (ISBN-13).
Balise longue	<ProductIDType>
Balise courte	<b221>
Occurrence	1

Elément	[P.2.3] Valeur de l'identifiant produit (Identifier value)
Format	Dépend du type d'identifiant utilisé en P.2.1 Si <ProductIDType> = '03' (GTIN-13) : N13 '15' (ISBN-13) : N13 '01' (Propriétaire) est utilisée pour renseigner la référence interne fournisseur : N12
Balise longue	<IDValue>
Balise courte	<b244>
Occurrence	1

10.2 Collection / Série

En ONIX, les notions de collection et de série s'expriment à l'aide du composé <Collection>. Il convient de distinguer la notion de série de la notion de collection éditoriale.

Elément	[P.5.1] Collection type
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 148
Balise longue	<CollectionType>
Balise courte	<x329>
Occurrence	0....n

10.2.1 Collection éditoriale

- Utiliser la valeur « 11 » pour exprimer la notion de collection éditoriale

La collection éditoriale est définie et identifiée par un éditeur, soit sur le produit lui-même, soit dans les informations sur le produit fournies par l'éditeur. Les livres de la collection **n'ont pas obligatoirement d'ordre spécifique, ou de sujet commun**. Ils sont réunis par l'éditeur pour des raisons de ligne éditoriale et/ou commerciale principalement.

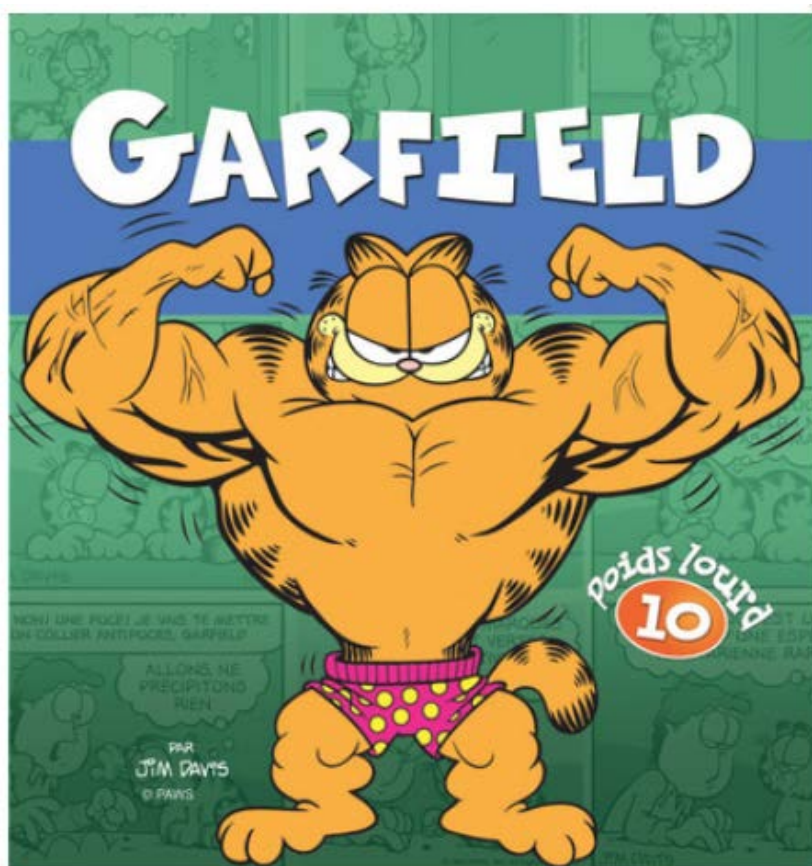
10.2.2 Série

- Utiliser la valeur « 10 » pour exprimer la notion de série.

La série est définie et identifiée par un éditeur, soit sur le produit lui-même, soit dans les informations sur le produit fournies par l'éditeur. Les livres de la série **ont généralement un sujet, un personnage, et/ou un univers commun**. Les articles peuvent avoir ou non un ordre spécifique au sein de la série.

Exemples :

➤ 9782896608454



Collection	n/a
Sous collection	n/a
Série	Garfield
Tome	10
Titre du tome	Poids Lourd
Volume	n/a
Titre du volume	n/a

```

<Collection>
  <CollectionType>10</CollectionType> → Série
  <TitleDetail>
    <TitleType>01</TitleType>
    <TitleElement>
      <TitleElementLevel>02</TitleElementLevel> → Titre de la série
      <PartNumber>10</PartNumber> → Numéro 10 de la série
      <TitleText>Garfield</TitleText>
    </TitleElement>
  </TitleDetail>
</Collection>
<TitleDetail>
  <TitleType>01</TitleType>
  <TitleElement>
    <TitleElementLevel>01</TitleElementLevel> → Titre du produit
    <TitleText>Poids lourd</TitleText>
  </TitleElement>
</TitleDetail>
  
```

9782352947301



Collection	Imaginaire
Sous collection	n/a
Série	La Trilogie du magicien noir
Tome	1
Titre du tome	La guilde des magiciens
Volume	n/a
Titre du volume	n/a

```

<Collection>
  <CollectionType>11</CollectionType> Collection éditoriale
  <TitleDetail>
    <TitleType>01</TitleType>
    <TitleElement>
      <TitleElementLevel>02</TitleElementLevel> →Titre de la collection
      <TitleText>Imaginaire</TitleText>
    </TitleElement>
  </TitleDetail>
</Collection>
<Collection>
  <CollectionType>10</CollectionType> Série
  <TitleDetail>
    <TitleType>01</TitleType>
    <TitleElement>
      <TitleElementLevel>02</TitleElementLevel> →Titre de la série
      <PartNumber>1</PartNumber> → Tome 1 de la série
      <TitleText>La Trilogie du magicien noir</TitleText>
    </TitleElement>
  </TitleDetail>
</Collection>
<TitleDetail>
  <TitleType>01</TitleType>
  <TitleElement>
    <TitleElementLevel>01</TitleElementLevel> →Titre du produit
    <TitleText>La Guilde des magiciens</TitleText>
  </TitleElement>
</TitleDetail>
  
```

➤ 9782070108299

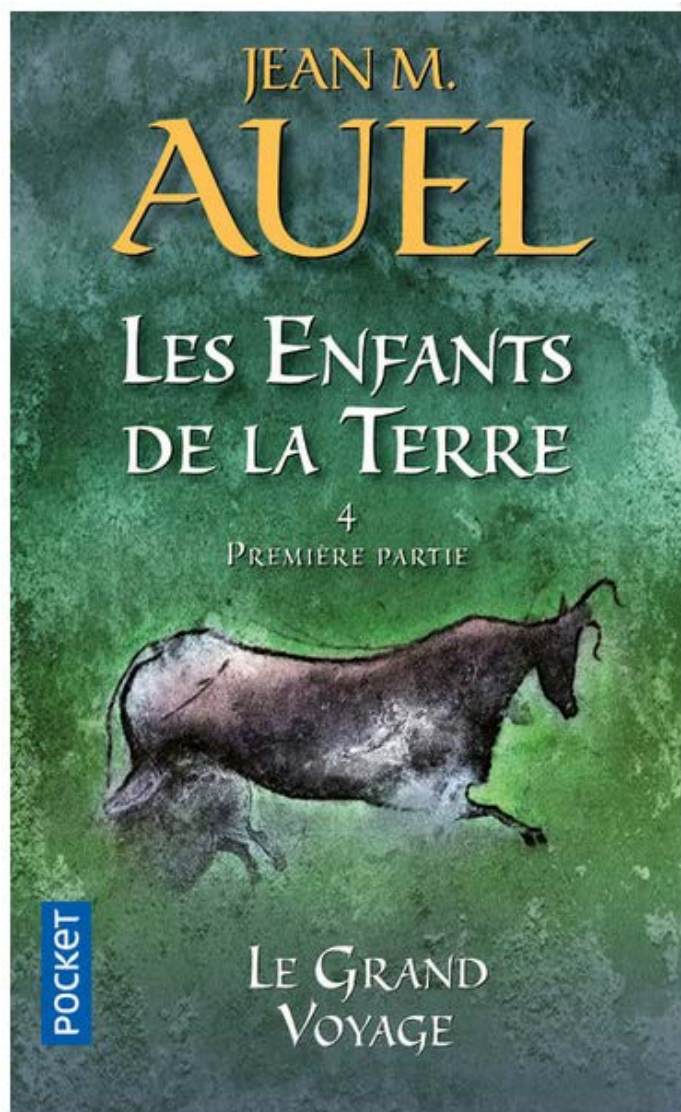


Collection	Bibliothèque de la Pléiade
Sous collection	n/a
Série	n/a
Tome	n/a
Titre du tome	Baudelaire
Sous titre	Œuvres complètes
Volume	1
Titre du volume	n/a

```

<Collection>
  <CollectionType>11</CollectionType> →Collection éditoriale
  <TitleDetail>
    <TitleType>01</TitleType>
    <TitleElement>
      <TitleElementLevel>02</TitleElementLevel> →Titre de la collection éditoriale
      <TitleText>Bibliothèque de la Pléiade</TitleText>
    </TitleElement>
  </TitleDetail>
</Collection>
<TitleDetail>
  <TitleType>01</TitleType>
  <TitleElement>
    <TitleElementLevel>01</TitleElementLevel> →Titre du produit
    <PartNumber>1</PartNumber> →Volume 1 des œuvres complètes
    <TitleText>Oeuvres completes</TitleText>
  </TitleElement>
</TitleDetail>
  
```

“Baudelaire” doit être renseigné au niveau du contributeur.
Pour décrire les œuvres présentes dans le volume, utiliser le composé <ContentItem>



Collection	Littérature - Best
Sous collection	n/a
Série	Les enfants de la terre
Tome	4
Titre du tome	n/a
Sous titre du tome	Première partie
Volume	n/a
Titre du volume	Le grand voyage

```

<Collection>
  <CollectionType>11</CollectionType> →Collection editoriale
  <TitleDetail>
    <TitleType>01</TitleType>
    <TitleElement>
      <TitleElementLevel>02</TitleElementLevel> →Titre de la collection éditoriale
      <TitleText>Littérature - Best</TitleText>
    </TitleElement>
  </TitleDetail>
</Collection>
<Collection>
  <CollectionType>10</CollectionType> →Série
  <TitleDetail>
    <TitleType>01</TitleType>
    <TitleElement>
      <TitleElementLevel>02</TitleElementLevel> →Titre de la série
      <PartNumber>Tome 4 – 1ère partie</PartNumber> →Numéro 4 de la série
      <TitleText>Les enfants de la terre</TitleText>
    </TitleElement>
  </TitleDetail>
</Collection>
<TitleDetail>
  <TitleType>01</TitleType>
  <TitleElement>
    <TitleElementLevel>01</TitleElementLevel> →Titre du produit
    <TitleText>Le grand voyage</TitleText>
  </TitleElement>
</TitleDetail>
  
```


10.3 Contributeurs

Dans ONIX, l'ISNI est renseigné dans le composé <NameIdentifier>.

Elément	[P.7.6] Name identifier type
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 44 – Utiliser la valeur '16' pour annoncer l'ISNI
Balise longue	<NameIDType>
Balise courte	<x415>
Occurrence	1

Elément	[P.7.8] Identifier value
Format	Dépend de P.7.6 <NameIDType>
Balise longue	<IDValue>
Balise courte	<b244>
Occurrence	1

10.3.1 Description des contributeurs

Dans ONIX, la description des contributeurs s'effectue dans le Groupe 7 (Authorship).

Tous les contributeurs doivent être renseignés par le rédacteur de la notice en indiquant leur rôle et leur rang.

Elément	[P.7.1] Contributor sequence number
Format	n (suggéré : n...3)
Balise longue	<SequenceNumber>
Balise courte	<b034>
Occurrence	0...1

Elément	[P.7.2] Contributor role
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 17
Balise longue	<ContributorRole>
Balise courte	<b035>
Occurrence	1...n

Dans le cadre du dépôt légal et dans le processus d'attribution des ISNI, il faut veiller à renseigner la date de naissance, la date de décès quand il y a lieu, ainsi que la nationalité du contributeur grâce aux balises suivantes :

Elément	[P.7.35] Contributor date role code
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 177
Balise longue	<ContributorDateRole>
Balise courte	<x417>
Occurrence	1

Elément	[P.7.36] Date format
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 55
Balise longue	<DateFormat>
Balise courte	<j260>
Occurrence	0...1

Utiliser exclusivement l'un des formats date ci-dessous :

00 YYYYMMDD	Year month day (default).
13 YYYYMMDDThhmm	Exact time. Use ONLY when exact times with hour/minute precision are relevant. By default, time is local. Alternatively, the time may be suffixed with an optional 'Z' for UTC times, or with '+' or '-' and an hhmm

		timezone offset from UTC. Times without a timezone are 'rolling' local times, times qualified with a timezone (using Z, + or -) specify a particular instant in time.
14	YYYYMMDDThhmmss	Exact time. Use ONLY when exact times with second precision are relevant. By default, time is local. Alternatively, the time may be suffixed with an optional 'Z' for UTC times, or with '+' or '-' and an hhmm timezone offset from UTC. Times without a timezone are 'rolling' local times, times qualified with a timezone (using Z, + or -) specify a particular instant in time.

Elément	[P.7.37] Date
Format	Dépend de la valeur utilisée dans <DateFormat>
Balise longue	<Date>
Balise courte	<b306>
Occurrence	1
Attributs	df

Elément	[P.7.48] Contributor place relator
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 151
Balise longue	<ContributorPlaceRelator>
Balise courte	<x418>
Occurrence	1

Utiliser les valeurs

01 (née en)

02 (décédée en)

08 (citoyen de / Nationalité) – A utiliser avec un code pays en P.7.49 [<CountryCode>](#)

Elément	[P.7.49] Country code
Format	a2
Liste qualifiants	Liste 91 (ISO 3166-1)
Balise longue	<CountryCode>
Balise courte	<b251>
Occurrence	0...1

10.3.2 Rédaction des noms des contributeurs

Le contributeur peut être une collectivité ou une personne physique.

« On considère comme collectivité toute organisation ou groupe de personnes ou d'organisation identifiée par un nom particulier et ayant une activité durable ou périodique. » (AFNOR NF 44-060)

Le nom d'une personne physique peut être un nom d'état civil (nom de famille et éventuellement prénom), un pseudonyme, un nom de religion ou toute autre locution.

Règle :

Le nom du contributeur est orthographié tel qu'il se présente sur la 1^{ère} de couverture ou sur la page intérieure du livre et non pas tel que le voudrait l'usage ou l'état civil. Exemple : Livius Titus et non Tite Live si l'éditeur en a décidé ainsi.

Le lien avec l'ISNI permet en parallèle d'obtenir un nom normalisé et de regrouper les œuvres d'un contributeur sous un même nom et identifiant quelle que soit la façon dont le nom ou le prénom ont été orthographiés lors de la publication.

10.3.2.1 *Personne physique*

Lorsque le contributeur est une personne physique, le prénom lorsqu'il est connu est impérativement renseigné dans la balise <NamesBeforeKey>, le nom est renseigné dans <KeyNames>.

On considère que <KeyNames> comporte toujours l'élément d'entrée (voir exemple ci-dessous).

Les autres balises permettant de filtrer sur un libellé (comme par exemple <PrefixToKey> peuvent être utilisées en complément.

Elément	[P.7.12] Person name part 2 : names before key names
Format	Tn (suggéré : T...100)
Balise longue	<NamesBeforeKey>
Balise courte	<b039>
Occurrence	0...1
Attributs	ck la ts

Elément	[P.7.14] Person name part 4 : key names
Format	T (suggéré : T...100)
Balise longue	<KeyNames>
Balise courte	<b040>
Occurrence	0...1
Attributs	ck la ts

10.3.2.2 *Entrée des noms français*

Pour les noms français, en règle générale, quand le nom est composé de divers éléments, le premier élément du nom est retenu comme élément d'entrée. » (selon AFNOR NF Z44-061) (renseigné dans la balise <KeyNames>)

« Suivent cette règle, les noms formés de :

1. Plusieurs noms juxtaposés, séparés ou non par des traits d'union
2. Plusieurs noms reliés par une ou plusieurs prépositions ou articles,
3. Un article défini ou contracté suivi d'un nom. »

Exemples :

Nom (<KeyNames>)	Prénom (<NamesBeforeKey>)
Barbey D'Aurevilly	Jules
Du Bellay	Joachim
Frison-Roche	Roger
L'Herbier	Marcel
Le Dantec	Yves Gérard
Martin Du Gard	Roger
Merleau-Ponty	Maurice
Pasteur Vallery-Radot	Louis
Vivien de Saint-Martin	Pierre

Les noms d'auteurs français d'origine étrangère suivent cette règle :

Nom (<KeyNames>)	Prénom (<NamesBeforeKey>)
Del Litto	Joseph
Mac Mahon	Patrice de
Van Der Meersch	Maxence

Tomasi di Lampedusa	Giuseppe
Dos Passos	John

Pour les noms français précédés des particules de et d' : l'usage français est de rejeter la particule.
Les noms d'auteurs français d'origine étrangère suivent cette règle.
Quand l'auteur est connu sous l'un des noms qui suivent le patronyme, l'entrée est faite à ce nom.

Nom (<KeyNames>)	Prénom (<NamesBeforeKey>)
Musset	Alfred de
La Fontaine	Jean de
Saint Exupéry	Antoine de
Montaigne	Michel de
Montherlant	Henri de
Rétif de la Bretonne	Nicolas Edme

Dans le cas des noms du Moyen Age, c'est le plus souvent le prénom qui est choisi comme élément d'entrée. Sauf quand l'auteur possède un nom de famille ou de terre et qu'il est plus connu sous ce nom, l'élément d'entrée est alors le nom :

Nom (<KeyNames>)	Prénom (<NamesBeforeKey>)
Chrétien de Troyes	
Dante Alighieri	
Jean de Meung	
Marie de France	
Froissard	Jean

Villon	François
--------	----------

Les membres du clergé, les papes, les saints sont entrés à leur nom de religion

Nom (<KeyNames>)	Prénom (<NamesBeforeKey>)
Marie du Sacré	
Saint Jean	
Jean-Paul II	

10.3.2.3 Collectivité

Lorsque le contributeur est une collectivité, on utilise la balise <CorporateName> pour renseigner le nom :

Élément	(Corporate contributor name) [P.7.19]
Format	T (suggéré : T...200)
Balise longue	<CorporateName>
Balise courte	<b047>
Occurrence	0...1
Attributs	ck la ts

10.3.2.4 Pseudonyme

Lorsque le contributeur est identifié sous un pseudonyme, il peut être signalé dans la balise <NameType> grâce à la valeur '01' :

Élément	(Primary name type) [P.7.5]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 18 – Valeur '01' pour Pseudonyme

Balise longue	<NameType>
Balise courte	<x414>
Occurrence	0...1

Son vrai nom peut alors être renseigné dans le composé <AlternativeName> (Position P.7.21 et suivants)

10.3.2.5 Anonyme

Lorsque le contributeur est anonyme, il doit être signalé dans la balise <UnnamedPersons> grâce à la valeur '02' :

Élément	(Unnamed person(s)) [P.7.47]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 19 – Valeur renseignée : '02' (Anonyme)
Balise longue	<UnnamedPersons>
Balise courte	<b249>
Occurrence	0...1

10.3.2.6 Contributeur inexistant

Quand il n'existe pas de contributeur (cas des produits publicitaires par exemple), utiliser la balise <NoContributor/> (P.7.52 "No authorship" indicator) pour signifier qu'il n'existe pas de contributeur.

Élément	("No authorship" indicator) [P.7.52]
Format	Balise autofermante
Balise longue	<NoContributor/>
Balise courte	<n339/>
Occurrence	0...1

10.3.2.7 Collectif

L'utilisation du terme « collectif » est déconseillée.

Il doit être utilisé uniquement lorsque l'ensemble des contributeurs ne sont pas identifiés de manière individuelle.

Lorsque la publication comporte un grand nombre de contributeurs (actes de colloques, anthologies, revues,...), indiquer a minima le directeur de publication.

Lorsque certains contributeurs sont identifiés, mais pas de manière exhaustive, utiliser la balise <UnnamedPersons> avec la valeur 03 « Et al » pour signaler qu'il existe d'autres contributeurs non identifiés de manière individuelle.

10.4 Date de parution

La date de parution est une notion éditoriale. Elle ne doit pas être confondue avec la date de prise en distribution par un distributeur donné.

La date de parution s'exprime au niveau global en position [P.20] – Global status and date / copyright dans le composé <PublishingDate>. Elle peut être également précisée par marché si elle diffère d'un marché ou d'un pays à l'autre. Dans ce cas, on indiquera en [P.20], la date de parution du premier marché concerné.

10.4.1 Au niveau global

Nom de l'élément spécifique	Publishing date role code
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 163 Utiliser la valeur '01' (Date de parution) Utiliser la valeur '19' (quand il s'agit d'un livre numérique, date de parution du livre imprimé homothétique)
Balise longue	<PublishingDateRole>

Balise courte	<x448>
Occurrence	1

10.4.2 Au niveau marché

Nom de l'élément spécifique	Market date role code
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 163 Utiliser la valeur '01' (Date de parution) Utiliser la valeur '19' (quand il s'agit d'un livre numérique, date de parution du livre imprimé homothétique)
Balise longue	<MarketDateRole>
Balise courte	<j408>
Occurrence	0...n

Exemple au niveau global

```
<PublishingDetail>
....
    <PublishingDate>
        <PublishingDateRole>01</PublishingDateRole>
        <Date>20150820</Date>
    </PublishingDate>
...
</PublishingDetail>
.....
```

Exemple au niveau marché

```
<Market>
  <Territory>
    <CountriesIncluded>.....</CountriesIncluded>
  </Territory>
</Market>
<MarketPublishingDetail>
.....
  <MarketDate>
    <MarketDateRole>01</MarketDateRole>
    <DateFormat>00</DateFormat>
    <Date>20150825</Date>
  </MarketDate>
</MarketPublishingDetail>
```

10.4.3 Date de parution des annonces de nouveautés (titre pas encore paru)

La date de parution est dans ce cas postérieure à la date d'émission de la notice bibliographique : il s'agit alors d'une date prévisionnelle susceptible d'être révisée par l'éditeur.

Lorsque la date de parution n'est pas encore connue (lorsqu'une nouveauté est annoncée), indiquer la valeur '31/12/2099'.

La date de parution doit obligatoirement être modifiée si la date de mise en vente est modifiée et qu'elle ne correspond plus à la date initialement annoncée.

Si l'éditeur décide de ne pas publier la nouveauté préalablement annoncée, il convient de signaler l'abandon de parution en utilisant le code de disponibilité adéquat : valeur '01' (Cancelled – Abandonné) [Liste 65] dans l'élément <ProductAvailability> [P.26.17].

Au bout de six mois, la notice peut éventuellement être supprimée. Le motif de la suppression renseigné dans l'élément <DeletionText> sera alors '03' (suppression à la suite d'un abandon de parution).

En vertu des règles d'attribution des ISBN (se référer au document de l'AFNIL), l'ISBN ne doit jamais être réutilisé pour un nouveau titre.

10.4.4 Date de parution des livres numériques

Dans le cas d'un livre numérique, la date de parution doit correspondre à la date de parution de la version numérique, et non de la version papier (homothétique)

La date de parution de la version papier (si elle existe) doit être exprimée par la valeur '19' de la code liste 163 (Date de publication).

Cette valeur peut également être utilisée au niveau marché pour la balise <MarketDateRole>

Exemple au niveau global

<PublishingDetail>

....

<PublishingDate>

<PublishingDateRole>01</PublishingDateRole>

<Date>20150820</Date>

→ date de parution de la version numérique

</PublishingDate>

<PublishingDate>

<PublishingDateRole>19</PublishingDateRole>

<Date>20021015</Date>

→ date de parution de la version papier (homothétique)

</PublishingDate>

...

</PublishingDetail>

Exemple au niveau marché

<Market>

```

<Territory>
  <CountriesIncluded>.....</CountriesIncluded>
</Territory>
</Market>
<MarketPublishingDetail>
...
  <MarketDate>
    <MarketDateRole>01</MarketDateRole>
    <DateFormat>00</DateFormat>
    <Date>20150825</Date>
  </MarketDate>
  <MarketDate>
    <MarketDateRole>19</MarketDateRole>
    <DateFormat>00</DateFormat>
    <Date>20021015</Date>
  </MarketDate>
...
</MarketPublishingDetail>

```

→ date de parution de la version numérique sur ce marché

→ date de parution de la version papier (homothétique) sur ce marché

10.5 Date de fin de commercialisation

La date de fin de commercialisation est une notion éditoriale. Elle concerne les produits dont l'éditeur arrête la commercialisation (ex : le guide 2014 au profit du guide 2015). Elle ne doit pas être confondue avec la date de fin de distribution par un distributeur donné ou avec la date de changement de distribution.

A la date de fin de commercialisation, la disponibilité doit être mise à jour avec l'un des codes disponibilité suivants de la liste 65 :

- '40' (Not available reason unspecified) ;
- '41' (Not available, replaced by new product) ;
- '48' (Not available, replaced by POD) ;
- '51' (Not available, publisher indicates OP) ;

- '52' (Not available, publisher no longer sells product in this market)

La date de fin de commercialisation doit s'exprimer au niveau global en position P.20 – Global status and date / copyright dans le composé <PublishingDate>. Elle peut être également précisée par marché si elle diffère d'un marché ou d'un pays à l'autre. Dans ce cas, on indiquera en [P.20], la date de fin de commercialisation du dernier marché concerné.

10.5.1 Au niveau global

Nom de l'élément spécifique	Publishing date role code
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 163 Utiliser la valeur '13' (Date de fin de commercialisation)
Balise longue	<PublishingDateRole>
Balise courte	<x448>
Occurrence	1

10.5.2 Au niveau marché

Nom de l'élément spécifique	Market date role code
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 163 Utiliser la valeur '13' (Date de fin de commercialisation)
Balise longue	<MarketDateRole>
Balise courte	<j408>
Occurrence	0...n

Exemple au niveau global

```
<PublishingDetail>
....
    <PublishingDate>
        <PublishingDateRole>13</PublishingDateRole>
        <Date>20090520</Date>
    </PublishingDate>
...
</PublishingDetail>
```

Exemple au niveau marché

```
<Market>
    <Territory>
        <CountriesIncluded>.....</CountriesIncluded>
    </Territory>
</Market>
<MarketPublishingDetail>
.....
    <MarketDate>
        <MarketDateRole>13</MarketDateRole>
        <DateFormat>00</DateFormat>
        <Date>20150725</Date>
    </MarketDate>
</MarketPublishingDetail>
```


10.6 Diffuseur et Distributeur

Ne pas confondre les deux fonctions.

« Les diffuseurs sont chargés de définir, titre par titre, avec l'éditeur, les quantités de livres à mettre en place sur le marché ; de définir le plan promotionnel ; de faire connaître aux points de vente les livres publiés par l'éditeur (ce travail est exécuté par le représentant) ; [de présenter les nouveautés]¹ et de prendre les commandes ; de remonter l'information des points de vente à l'éditeur ». (source « L'édition : un métier » sur le site du SNE : www.sne.fr [juillet 2015])

« Les distributeurs assurent les tâches liées à la circulation physique du livre (stockage, transport) et à la gestion des flux financiers qui en sont la contrepartie : traitement des commandes et des retours, facturation et recouvrement. Il s'agit d'une activité de plus en plus industrialisée, car un distributeur doit aussi bien assurer des mises en place significatives, voire très importantes, que du réassort à l'unité. Les activités de diffusion et de distribution coexistent parfois au sein d'une même structure ». (source « L'édition : un métier » sur le site du SNE : www.sne.fr [juillet 2015]).

Dans le cas du livre numérique, un distributeur assure le stockage des ressources numériques, l'apposition d'un verrou ou d'un tatouage électronique pour contrôler les droits d'usage tels qu'ils sont définis par les éditeurs, la fourniture des liens permettant d'accéder à la ressource.

Ces deux acteurs de la filière sont identifiés par des GLN (Global Location Number) attribués par GS1 (Adhésion directe) ou par DILICOM.

¹ Terme remplacé par DILICOM

10.6.1 Diffuseur

Nom de l'élément	Agent role
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 69
Balise longue	<AgentRole>
Balise courte	<j402>
Occurrence	1

Notes DILICOM :

Utiliser les valeurs :

'05' Représentant exclusif

'06' Représentant non-exclusif

Ou éventuellement '08' Représentant (si l'on ne connaît pas le statut d'exclusivité sur le territoire indiqué)

Nom de l'élément	Agent identifier type code
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 92
Balise longue	<AgentIDType>
Balise courte	<j400>
Occurrence	1

Notes DILICOM :

Utiliser les valeurs :

'06' GLN [Global Location Number]

Nom de l'élément	Agent identifier type name
Format	Tn (suggéré : T...50)
Balise longue	<IDTypeName>
Balise courte	<b233>
Occurrence	0...1
Attributs	la

Nom de l'élément	Identifier value
Format	Dépend de la valeur en P.25.2 <AgentIDType>
Balise longue	<IDValue>
Balise courte	<b244>
Occurrence	1

Exemple

```
<Market>
  <Territory>
    <CountriesIncluded>AD AT BE BG CH CY CZ DE EE ES FI FR GB NL PL PT RE RO SI SK YT</CountriesIncluded>
  </Territory>
</Market>
<MarketPublishingDetail>
  <PublisherRepresentative>
    <AgentRole>08</AgentRole>
    <AgentIdentifier>
      <AgentIDType>06</AgentIDType>
      <IDValue>3011490210005</IDValue>
    </AgentIdentifier>
    <AgentName>harmonia mundi</AgentName>
  </PublisherRepresentative>
```

```
<MarketPublishingStatus>04</MarketPublishingStatus>
<MarketDate>
  <MarketDateRole>01</MarketDateRole>
  <DateFormat>00</DateFormat>
  <Date>20150820</Date>
</MarketDate>
</MarketPublishingDetail>
```

10.6.2 Distributeur

Nom de l'élément	Supplier role
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 93
Balise longue	<SupplierRole>
Balise courte	<j292>
Occurrence	1

Nom de l'élément	Supplier identifier type code
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 92
Balise longue	<SupplierIDType>
Balise courte	<j345>
Occurrence	1

Notes DILICOM
Utiliser la valeur '06' pour exprimer le GLN.

Nom de l'élément	Identifier value
Format	Dépend de la valeur en <SupplierIDType>
Balise longue	<IDValue>
Balise courte	<b244>
Occurrence	1

10.6.3 Structuration du bloc « ProductSupply »

Dans le cadre de la diffusion du FEL, la CLIL recommande la hiérarchisation suivante (1 seul distributeur par marché et non pas par pays).

Exemple :

```

<ProductSupply>
  <Market>
    <Territory>
      <CountriesIncluded>AD AT BE CY DE EE ES FI FR GF GP GR IE IT LU MC MQ MT</CountriesIncluded>
    </Territory>
  </Market>
  <MarketPublishingDetail>
....
    <MarketPublishingStatus>04</MarketPublishingStatus>
.....
  </MarketPublishingDetail>
  <SupplyDetail>
    <Supplier>
      <SupplierRole>06</SupplierRole>
      <SupplierIdentifier>
        <SupplierIDType>06</SupplierIDType>
        <IDValue>3010000000000</IDValue>
      </SupplierIdentifier>

```

```

        <SupplierName>DISTRIBUTEUR</SupplierName>
    </Supplier>
    <ProductAvailability>20</ProductAvailability>

    ....

    <Price>
        <PriceType>01</PriceType>
        <PriceAmount>18.99</PriceAmount>
        <CurrencyCode>EUR</CurrencyCode>
        <Territory>
            <CountriesIncluded>DE ES IT </CountriesIncluded>
        </Territory>
    </Price>
    <Price>
        <PriceType>04</PriceType>
        <PriceAmount>17.50</PriceAmount>
    <Tax>
        <TaxType>01</TaxType>
        <TaxRatePercent>5.5</TaxRatePercent>
        <TaxableAmount>16.59</TaxableAmount>
    </Tax>
        <CurrencyCode>EUR</CurrencyCode>
        <Territory>
            <CountriesIncluded>FR</CountriesIncluded>
        </Territory>
    </Price>

```

```

    ....
    </SupplyDetail>
</ProductSupply>

```

10.7 Disponibilité

Le revendeur est informé de la disponibilité d'un produit chez un distributeur donné grâce à la disponibilité renseignée dans la balise <ProductAvailability> [P.26.17].

Selon la XSD, cette donnée est obligatoire dès lors qu'un composé <SupplyDetail> existe.

La disponibilité renseignée par le distributeur permet au revendeur de savoir :

- Si le produit est **immédiatement disponible** chez le distributeur en question et que le revendeur peut le fournir à son client final (dans ce cas la disponibilité sera égale à 20 = Disponible)
- Si le produit **ne peut pas être immédiatement disponible**. Le distributeur pourra alors ajouter une date de disponibilité prévisionnelle lorsque celle-ci est connue.

Exemple :

Produits « à paraître » (Pas encore paru)

Les produits à paraître sont définis grâce à la valeur « 10 – Not yet available » dans <ProductAvailability> [P.26.17]. La date de disponibilité prévisionnelle (mise en vente) est indiquée grâce à la valeur « 08 – Expected availability date » dans <SupplyDateRole> en [P.26.18]. Cette date doit être cohérente avec la date de parution.

Si l'éditeur décide de ne pas publier la nouveauté préalablement annoncée, il convient de signaler l'abandon de parution en utilisant le code de disponibilité adéquat : valeur '01' (Cancelled – Abandonné) [Liste 65] dans l'élément <ProductAvailability> [P.26.17].

Au bout de six mois, la notice peut éventuellement être supprimée. Le motif de la suppression renseigné dans l'élément <DeletionText> sera alors '03' (suppression à la suite d'un abandon de parution).

En vertu des règles d'attribution des ISBN (se référer au document de l'AFNIL), l'ISBN ne doit jamais être réutilisé pour un nouveau titre.

L'utilisation du code de disponibilité 09 (Not yet available, postponed indefinitely - Pas encore disponible, reporté sans date), créé lors de la publication de la codelists issue 37 en juillet 2017 est déconseillé. Si, pour un article à paraître, la date prévisionnelle de parution est dépassée et qu'aucune nouvelle date n'est connue, il convient de mettre à jour la date de parution en indiquant le 31/12/2099 (date indéterminée)

- La transmission de la **commande au distributeur n'est pas/plus pertinente lorsque** le code de disponibilité est égal à :

- '01' : annulé
- '12' : n'est plus disponible, sera disponible en impression à la demande
- '45' : n'est pas vendu séparément
- Dans les cas suivants, le revendeur n'est plus autorisé à vendre le produit. Code de disponibilité égal à :
 - '46' : retiré de la vente pour des raisons légales (censure, risque de procès)
 - '49' : rappelé (pour des raisons de sécurité)

10.7.1 Information revendeur, information client final et pré-commandes.

ONIX permet de décomposer les informations liées aux différentes phases de la vente d'un produit :

- Phase 1 : Fournir des informations sur le produit au client final ;
- Phase 2 : Permettre au revendeur de proposer le produit au client final, en pré-commande sans être autorisé à transmettre la commande au distributeur ; (cas des « à paraître » uniquement)
- Phase 3 : Permettre au revendeur de transmettre la pré-commande au distributeur (cas des « à paraître » uniquement) ;
- Phase 4 : Permettre au revendeur de commander le produit chez le distributeur (le produit vient de paraître, il est disponible).

Ces différentes phases sont gérées principalement par

- <PublishingDateRole> [P.20.3] (Liste 163) au niveau global ; <MarketDateRole> [P.25.14] (Liste 163) au niveau du marché ;
- et <ProductAvailability> [P.26.17] (Liste 65) au niveau du distributeur.

Extrait de la liste 163

01	Publication date	Nominal date of publication.	Date de publication.
02	Embargo date	If there is an embargo on retail sales in this market before a certain date, the date from which the embargo is lifted and retail sales are permitted.	Date de début de vente au détail
09	Public announcement date	Date when a new product may be announced to the general public.	Date d'annonce au public

27	Preorder embargo date	Earliest date a retail 'preorder' can be placed (where this is distinct from the public announcement date). In the absence of a preorder embargo, advance orders can be placed as soon as metadata is available to the consumer (this would be the public announcement date, or in the absence of a public announcement date, the earliest date metadata is available to the retailer).	Date de début des pré-commandes (ne concerne que les « à paraître » et les « à reparaître »
----	-----------------------	---	---

Note : la balise <SupplyDateRole> (Liste 166) comporte la valeur « 02 – Embargo date ». L'utilisation de cette valeur est déconseillée.

<PublishingDateRole> Et/ou <MarketDateRole>			<Product-Availability>	Le revendeur peut communiquer l'information produit au client final	Le revendeur peut vendre le produit au client final	Le distributeur doit accepter la pré-commande ou la commande (le produit sera livré dès que le code de disponibilité passe à 20 = Disponible)	
= 09 = Public announcement date	= 02 = Embargo date	= 27 = Pre-order Embargo date				Livre imprimé ou tout autre produit physique	Livres numérique ou tout autre produit dématérialisé
-	-	-	Est renseigné	Oui Dès réception des métadonnées	Oui	Oui	Oui
Est renseigné	-	-	Est renseigné	Oui A partir de la date associée au code 09	Oui A partir de la date associée au code 09	Oui A partir de la date associée au code 09	Oui A partir de la date associée au code 09
-	Est renseigné	-	Est renseigné	Oui dès réception des métadonnées	Oui A partir de la date associée au code 02	Oui A partir de la date associée au code 02	Oui A partir de la date associée au code 02
-	-	Est renseigné	Est renseigné	Oui dès réception des métadonnées	Oui dès réception des métadonnées	Oui. A partir de la date associée au code 27	Oui. A partir de la date associée au code 27
Est renseigné	Est renseigné	-	Est renseigné	Oui	Oui	Oui	Oui

<PublishingDateRole> Et/ou <MarketDateRole>			<Product- Availability>	Le revendeur peut communiquer l'information produit au client final	Le revendeur peut vendre le produit au client final	Le distributeur doit accepter la pré-commande ou la commande (le produit sera livré dès que le code de disponibilité passe à 20 = Disponible)	
= 09 = Public announcement date	= 02 = Embargo date	= 27 = Pre- order Embargo date				Livre imprimé ou tout autre produit physique	Livres numérique ou tout autre produit dématérialisé
				A partir de la date associée au code 09	A partir de la date associée au code 02	A partir de la date associée au code 02	A partir de la date associée au code 02
Est renseigné	Est renseigné	Est renseigné	Est renseigné	Oui A partir de la date associée au code 09	Oui A partir de la date associée au code 02	Oui A partir de la date associée au code 27	Oui A partir de la date associée au code 27
-	Est renseigné	Est renseigné	Est renseigné	Oui dès réception des métadonnées	Oui A partir de la date associée au code 02	Oui A partir de la date associée au code 27	Oui A partir de la date associée au code 27
Est renseigné	-	Est renseigné	Est renseigné	Oui A partir de la date associée au code 09	Oui A partir de la date associée au code 09	Oui A partir de la date associée au code 27	Oui A partir de la date associée au code 27

10.7.2 Exemple d'un livre numérique « à paraître »

Informations à renseigner pour les différentes étapes du cycle de vente

Dans cet exemple, les différentes étapes du cycle de vie du produit sont décomposées ainsi :

Le 2 janvier 2016, le produit est annoncé au revendeur ;

Le produit n'est pas encore paru. Sa date de mise en vente officielle est annoncée pour le :

- (marché1) : 15 juin 2016.
- (marché2) : 15 juillet 2016.

Le revendeur est autorisé à présenter le produit au client final à partir du :

- (marché1) : 1^{er} mars juin 2016.
- (marché2) : 1^{er} avril 2016.

A ces dates, les prix de vente sont connus

Le revendeur est autorisé à vendre le produit au client final à partir du :

- (marché1) : 1^{er} mai 2016.
- (marché2) : 1^{er} juin 2016.

Le revendeur pourra commander le produit au distributeur à partir de la mise en vente officielle, soit :

- (marché1) : 15 juin 2016.
- (marché2) : 15 juillet 2016.

Elément	2 janvier 2016	15 juin 2016	15 juillet
Niveau Global			
[P.20.1] <PublishingStatus> (Liste 64)	02 = Forthcoming	04 = Active	04 = Active
[P.20.3] <PublishingDateRole> (Liste 163) [P.20.5] <Date>	01 = Publication date 20160615	01 = Publication date 20160615	01 = Publication date 20160615
[P.20.3] <PublishingDateRole> (Liste 163) [P.20.5] <Date>	02 = EmbargoDate 20160501		
[P.20.3] <PublishingDateRole> (Liste 163) [P.20.5] <Date>	09 = Public announcement date 20160301		
[P.20.3] <PublishingDateRole> (Liste 163) [P.20.5] <Date>	27 = Preorder embargo date 20160615		
Niveau Marché 1			
[P.25.12] <MarketPublishingStatus> (Liste 68)	02 = Forthcoming	04 = Active	04 = Active
[P.25.14] <MarketDateRole> (Liste 163)	01 = Publication date 20160615	01 = Publication date 20160615	01 = Publication date 20160615

Elément	2 janvier 2016	15 juin 2016	15 juillet
[P.20.3] < MarketDateRole > (Liste 163) [P.20.5] <Date>	02 = EmbargoDate 20160501		
[P.25.14] <MarketDateRole> (Liste 163)	09 = Public announcement date 20160301		
[P.25.14] <MarketDateRole> (Liste 163)	27 = Preorder embargo date 201606151		
[P.26.17] <ProductAvailability> (Liste 65)	10 = Not yet available	20 = Available	20 = Available
[P.26.18] <SupplydateRole> [P.26.20] <Date>	08 = Expected availability date 20160615		
<Price>		Obligatoire	Obligatoire
Niveau Marché 2			
[P.25.12] <MarketPublishingStatus> (Liste 68)	02 = Forthcoming	02 = Forthcoming	04 = Active
[P.25.14] <MarketDateRole> (Liste 163)	01 = Publication date 20160715	01 = Publication date 20160715	01 = Publication date 20160715
[P.20.3] < MarketDateRole > (Liste 163) [P.20.5] <Date>	02 = EmbargoDate 20160601		
[P.25.14] <MarketDateRole> (Liste 163)	09 = Public announcement date 20160401	09 = Public announcement date 20160401	
[P.25.14] <MarketDateRole> (Liste 163)	27 = Preorder embargo date 20160715	27 = Preorder embargo date 20160715	
[P.26.17] <ProductAvailability> (Liste 65)	10 = Not yet available	10 = Not yet available	20 = Available
[P.26.18] <SupplydateRole> (Liste 166) [P.26.20] <Date>	08 = Expected availability date 20160715	08 = Expected availability date 20160715	
<Price>			Obligatoire

10.8 DRM, logiciels de verrouillage et droits associés

La notion de DRM est définie dans le [Glossaire](#).

Les ressources numériques peuvent être protégées par des logiciels différents (DRM) en fonction des choix effectués par l'éditeur ou l'entrepôt numérique. Selon l'application de lecture utilisée par le lecteur, l'entrepôt numérique privilégiera une DRM plutôt qu'une autre. Les métadonnées doivent indiquer si l'entrepôt numérique gère plusieurs DRM.

Les droits définis par l'éditeur peuvent être contraints par tel ou tel logiciel de verrouillage. Exemple : dans le cas d'Adobe DRM, le prolongement de la durée de prêt de livre n'est pas possible alors que Radium LCP DRM le permet.

Les métadonnées doivent toujours décrire les droits tels qu'ils sont définis par l'éditeur dans leur définition la plus large.

On distingue deux types de droits :

- **Les conditions de l'offre.** Dans le cadre de ventes aux collectivités, il s'agit par exemple du nombre de prêts autorisés. Pour la description des conditions de l'offre dans le cadre de PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque) se référer au chapitre : [Description des droits d'usage accordés à une collectivité](#).
- **Les droits d'usage pour le lecteur.** Il s'agit par exemple du droit de copier/coller du texte. Pour plus de précision se référer au chapitre : [Droits d'usage \(livre numérique\)](#)

Les logiciels utilisés sont décrits dans l'élément [P.3.16]

Élément	Logiciel de verrouillage (Digital product technical protection) [P.3.16]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 144
Balise longue	<EpubTechnicalProtection>
Balise courte	<x317>
Occurrence	0...n

Exemple d'un livre protégé par Adobe DRM ou et par Readium LCP DRM :

<EpubTechnicalProtection>03</EpubTechnicalProtection>

<EpubTechnicalProtection>06</EpubTechnicalProtection>

10.9 Droits d'usage (livre numérique)

Les droits d'usage concernent les droits accordés au lecteur final. Ils sont définis par l'éditeur et sont généralement appliqués et contrôlés grâce à un dispositif de verrouillage (DRM).

Ils diffèrent des conditions de l'offre qui sont liés aux droits d'accès comme par exemple la durée de validité de l'offre.

Les droits d'usage s'expriment dans le composé <EpubUsageConstraint> et concernent les valeurs '01' à '05' et '08' de la liste 145 (Usage Type).

01	Preview	Preview before purchase. Allows a retail customer, account holder or patron to view a proportion of the book before purchase. Also applies to borrowers making use of 'acquisition on demand' models in libraries, and to 'subscription' models where the purchase is made on behalf of the reader
02	Print	Print paper copy of extract
03	Copy / paste	Make digital copy of extract
04	Share	Share product across multiple concurrent devices. Allows a retail customer, account holder or patron to read the book across multiple devices linked to the same account. Also applies to readers in library borrowing and 'subscription' models
05	Text to speech	'Read aloud' with text to speech functionality
08	Loan renewal	Maximum number of consecutive loans (eg from a library) to a single device owner or account holder. Note that a limit of 1 indicates that a loan cannot be renewed

Exemple :

```
<EpubUsageConstraint>
  <EpubUsageType>02</EpubUsageType> -----> impression
  <EpubUsageStatus>03</EpubUsageStatus> -----> interdit
</EpubUsageConstraint>
<EpubUsageConstraint>
  <EpubUsageType>03</EpubUsageType> -----> copier/coller
  <EpubUsageStatus>03</EpubUsageStatus> -----> interdit
</EpubUsageConstraint>
<EpubUsageConstraint>
  <EpubUsageType>04</EpubUsageType> -----> nombre de partages
  <EpubUsageStatus>02</EpubUsageStatus> -----> limités à
  <EpubUsageLimit>
    <Quantity>6</Quantity> -----> 6
    <EpubUsageUnit>06</EpubUsageUnit> -----> appareils
  </EpubUsageLimit>
</EpubUsageConstraint>
```

10.9.1 Prolongement de la durée d'un prêt

Groupe d'éléments	Éléments de données	Liste	Valeurs	Balise longue
P.3.17	Code Type d'utilisation	Liste 145	08 = Loan renewal	<EpubUsageType>
P.3.18	Code Statut d'utilisation	Liste 146	02 = Permitted subject to limit	<EpubUsageStatus>
P.3.19	Quantité limite		Nombre de fois	<Quantity>
P.3.20	Code Unité de la quantité limite	Liste 147	10 = Times (fois)	<EpubUsageUnit>

Note :

Lorsque la limite est égale à '1', il n'est pas possible de prolonger le prêt.

Lorsque la limite est égale à '2', le prolongement est autorisé une fois.
Lorsque la limite est égale à '3', le prolongement est autorisé deux fois, etc.

La durée totale du prêt (durée de prêt initiale + durée du prolongement) ne peut pas excéder la durée maximale de prêt autorisée par l'éditeur

10.10 Editeur et marque éditoriale

Une distinction doit être faite entre marque éditoriale et nom d'éditeur.
La marque éditoriale doit être privilégiée dans toute description bibliographique. Elle est présente sur la 1^{ère} de couverture d'un livre imprimé ou de son équivalent lorsqu'il s'agit d'un livre numérique et correspond à la vision consommateur. Elle est renseignée dans <ImprintName>.

La marque éditoriale doit être identifiée par un GLN. Toutes les marques éditoriales sont répertoriées sur le site de la CLIL à l'adresse www.clil.org. A défaut, une demande peut être formulée auprès de DILICOM, organisme d'enregistrement des GLN pour le secteur Livres.

La structure éditoriale interne à l'éditeur ou au distributeur, à des fins de statistiques et commerciales ne doit être confondue ni avec la marque éditoriale, ni avec la collection. Elle ne doit pas être mentionnée dans les notices descriptives ONIX.
L'éditeur correspond à la structure juridique à laquelle est rattachée la marque éditoriale. Il est renseigné dans <PublisherName>.
Dans ce contexte, il convient d'utiliser la valeur '01' (Publisher) [Liste 45] dans la balise <PublishingRole>.
La ville et le pays de l'éditeur doivent être renseignés dans tous les cas.

Exemple :

Editeur : Robert Laffont

Marques éditoriales :

- Robert Laffont
- NIL
- Julliard

- www.stade.fr
- Bouquins
- R- Jeunes adultes

Exemple :

```
<PublishingDetail>
  <Imprint>
    <ImprintIdentifier>
      <ImprintIDType>06</ImprintIDType>
      <IDValue>3052841110018</IDValue>
    </ImprintIdentifier>
    <ImprintName>NIL</ImprintName>
  </Imprint>
  <Publisher>
    <PublishingRole>01</PublishingRole>
    <PublisherIdentifier>
      <PublisherIDType>06</PublisherIDType>
      <IDValue>3052221010013</IDValue>
    </PublisherIdentifier>
    <PublisherName>Robert Laffont</PublisherName>
  ....
</PublishingDetail>
```

10.11Extrait

L'extrait peut être fourni sous forme :

- d'un fichier (EPUB, PDF ou autre) à télécharger depuis une url communiquée par l'éditeur
- d'un feuilleteur à consulter depuis une url communiquée par l'éditeur
- Le composé <SupportingResource> [P.16] est renseigné pour décrire ce type de ressource.

Elément	Code type de contenu (Resource content type code) [P.16.1]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 158 – Utiliser la valeur '15' (Sample content) pour un extrait à télécharger – Utiliser la valeur '16' (Widget) pour un feuilleteur
Balise longue	<ResourceContentType>
Balise courte	<x436>
Occurrence	1

Elément	Public cible (Target audience) [P.16.2]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 154
Balise longue	<ContentAudience>
Balise courte	<x427>
Occurrence	1...n

Elément	Accès à la ressource (Resource mode) [P.16.3]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 159
Balise longue	<ResourceMode> - Utiliser la valeur '06' (Multi-mode) pour un feuilleteur - Utiliser la valeur '04' (Text) pour un extrait téléchargeable
Balise courte	<x437>
Occurrence	1

Elément	Forme de la ressource (Resource form) [P.16.7]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 161
Balise longue	<ResourceForm> - Utiliser la valeur '01' (Linkable resource) pour le feuilleteur - Utiliser la valeur '02' (Downloadable file) pour un extrait téléchargeable
Balise courte	<x441>
Occurrence	1

Elément	Lien vers la ressource (Resource link) [P.16.11]
Balise longue	<ResourceLink>
Balise courte	<x435>
Occurrence	1...n

Exemple :

```
<SupportingResource>
  <ResourceContentType>16</ResourceContentType>
  <ContentAudience>00</ContentAudience>
  <ResourceMode>06</ResourceMode>
  <ResourceVersion>
    <ResourceForm>01</ResourceForm>
    <ResourceLink>https://www.edenlivres.fr/p/249014</ResourceLink>
  </ResourceVersion>
</SupportingResource>
```

- De texte à l'intérieur de la notice

Nous conseillons d'utiliser des liens vers des ressources (composé <SupportingResource> [P.16])

Il est déconseillé d'indiquer un extrait sous forme de texte à l'intérieur de la notice (composé <TextContent> [P.14]).

Élément	Type de texte (Text type code) [P.14.1]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 153 – Ne pas utiliser '14' (Excerpt)
Balise longue	<TextType>
Balise courte	<x426>
Occurrence	1

10.12 Forme du produit

Élément	Forme du produit (Product Form) [P.3.2]
Format	AN2
Liste qualifiants	Liste 150

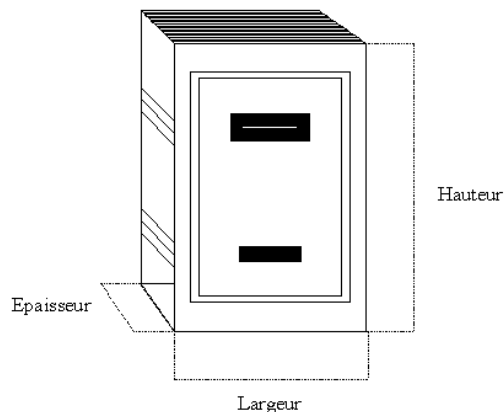
Balise longue	<ProductForm> - Privilégier les codes explicites. Ne pas utiliser les codes : '00' (Undefined) - Non défini 'AA' (Audio) - Audio 'BA' (Book) - Livre 'BZ' (Other book format) – Autre format de livre Plus de précisions sur le support et/ou le format du produit peuvent être fournies à l'aide de la balise <ProductFormDetail>.
Balise courte	<b012>
Occurrence	1

10.13 Livre audio

Un document de spécification a été créé par EDItEUR :

<http://www.editeur.org/files/ONIX%203/APPNOTE%20Audiobook%20products%20in%20ONIX.pdf>

10.14 Mesures



L'épaisseur, la largeur, la hauteur et le poids sont renseignés dans le composé <Measure> du groupe 3.

Élément	Type de mesure (Measure type code) [P.3.12]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 48
Balise longue	<MeasureType>
Balise courte	<x315>
Occurrence	1

Utiliser les valeurs :

'01' (Hauteur)

'02' (Largeur)

'03' (Epaisseur)

'08' (Poids) -> **Obligatoire pour les livres disponibles.**

	Mesures (Measurement) [P.3.13]
Format	Réel (suggéré : n...6)
Balise longue	<Measurement>
Balise courte	<c094>
Occurrence	1

Élément	Unité de mesure (Measure unit code) [P.3.14]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 50
Balise longue	<MeasureUnitCode>
Balise courte	<c095>
Occurrence	1

Utiliser les valeurs :
'cm' (centimètre) ou 'mm' (millimètre) pour la largeur, la longueur et l'épaisseur
'gr' (gramme) ou 'kg' (kilogramme) pour le poids.

10.15 Minimum de commande

Il s'agit de la quantité minimale pour pouvoir être servi.

10.16 Multiple de commande

Cela signifie que la quantité commandée (en plus du minimum de commande s'il y en a un) doit être divisible par le multiple de commande.

Exemple :

Si le minimum est de 3 exemplaires et que le multiple de commande est de 3, alors le revendeur peut commander 3 exemplaires au minimum à chaque commande, mais aussi 9, 12, 15,... exemplaires

10.17 Nombre de pages

Le nombre de pages est renseigné dans le composé <Extent> [P.11]

Élément	(Extent type code) [P.11.1]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 23 – Utiliser la valeur '00' (Main content page count)
Balise longue	<ExtentType>
Balise courte	<b218>
Occurrence	1

Élément	(Extent value) [P.11.2]
Format	N
Balise longue	<ExtentValue>
Balise courte	<b219>
Occurrence	0...1

Élément	(Extent Unit) [P.11.4]
---------	------------------------

Format	N2
Liste qualifiants	Liste 24
Balise longue	<ExtentUnit>
Balise courte	<b220>
Occurrence	1

Utiliser les valeurs suivantes :

Pour les livres imprimés : '03' (pages)

Pour les livres numériques basés sur un livre imprimé (homothétique) : '08' (Nombre de page de l'équivalent imprimé/Number of pages in print counterpart)

10.18 Pays de production

Il s'agit du pays où a eu lieu la première série d'impression. Il s'exprime dans l'élément <CountryOfManufacture> [P.3.15]

10.19 PLV gratuite

Est décrit ici ce qui est attendu en ONIX pour certaines données, lorsqu'il s'agit d'une PLV gratuite.

Type de produit Données vitales	Une PLV gratuite
Identifiant produit à utiliser	GTIN 13
Type de produit	<ProductComposition> = 20 Produit à utilisation commerciale uniquement - produit non destiné à la vente (Trade-only product)
Forme du produit (anciennement présentation éditeur)	<ProductForm> = XB Gondole – vide (Dumpbin – empty) <ProductForm> = XF Affiche promotionnelle (Poster, promotional) <ProductForm> = XZ Autre matériel de point de vente (Other point of sale)

Type de produit Données vitales	Une PLV gratuite
Contributeur	Utilisation de la balise <NoContributor/>
Taux de TVA et montants HT	Utilisation de la balise <UnpricedType> = 01 Free of charge Gratuit
Collection	A priori il ne s'agit pas d'une collection. Ne pas communiquer les collections de gestion
Date de parution	Il n'existe pas de date de parution
Extrait	Pas de présence de la donnée
Texte de présentation	Facultatif
Marque éditoriale	Doit être présente

Type de produit Données vitales	Une PLV gratuite
Thème CLIL + utilisation de <MainSubject/>	Pas de code thème
Visuel + date de mise à jour du visuel	Doit être présent
Retour	Facultatif

10.20 Prix

Pour un distributeur français, le(s) prix indiqué(s) dans le bloc 6 - Conditions de distribution (<ProductSupply> [P.24]-[P.26]) doivent désigner le prix de vente à appliquer par le revendeur au client final, lorsqu'il s'agit d'un prix imposé, ou le prix conseillé par l'éditeur, lorsque le livre est vendu sur un marché non réglementé.

10.20.1 Règles générales

Les prix doivent toujours être détaillés pour chaque pays, même si le découpage par marché est effectué.

Les notices annonçant un prix futur doivent toujours comporter le prix en vigueur et le prix futur avec une date d'application future)
C'est toujours la dernière mise à jour de prix qui s'impose
C'est toujours la dernière mise à jour de prix qui s'impose – cas des prix promotionnels
Les prix avec date d'application future ne sont pas confirmés au moment où le nouveau prix doit s'appliquer. Il convient au revendeur d'enregistrer le prix annoncé et de l'appliquer à la date annoncée par le distributeur.

10.20.2 Annonce d'un prix futur

Scénario

Le 1^{er} juin, le prix du livre est de 15€ TTC.

Le 1^{er} juin, le distributeur annonce un changement de prix à 20€ applicable à partir du 15 juin.

Processus lié

- Le 31 mai, la notice existe avec le prix égal à 15 € TTC
- Le 1^{er} juin, le distributeur émet une notice avec deux prix
Un premier élément <Price> qui comprend le prix public actuel égal à 15 € TTC
Un second élément <Price> qui comprend un prix public égal à 20 € TTC et un élément <PriceDate> avec un élément <PriceDateRole> (liste 173) = 14 - From date (Date on which a price becomes effective.) = 15 juin
- Le 1^{er} juin, le prix à venir est enregistré dans le système d'information du revendeur.
- Le 15 juin, le système d'information du revendeur doit opérer la modification et afficher 20 € TTC.

10.20.3 Annulation d'un prix futur

Scénario

Le 1^{er} juin, le prix du livre est de 15€ TTC.

Le 1^{er} juin, le distributeur annonce un changement de prix à 20€ applicable à partir du 15 juin.

Le 3 juin, le distributeur se ravise, le prix du livre reste inchangé (pas de modification le 15 juin).

Processus lié

- Le 31 mai, la notice existe avec le prix égal à 15 € TTC
- Le 1^{er} juin, le distributeur émet une notice qui comprend :
 - Un premier élément <Price> qui comprend le prix public actuel égal à 15 € TTC (prix en cours)
 - Un second élément <Price> qui comprend un prix public égal à 20 € TTC et un élément <PriceDate> avec un élément <PriceDateRole> (liste 173) = 14 - From date (Date on which a price becomes effective.) = 15 juin
- Le 1^{er} juin, le prix à venir est enregistré dans le système d'information du revendeur.
- Le 3 juin, le distributeur émet une notice avec un seul prix public égal à 15 € TTC.
- Le 3 juin, l'information de prix enregistrée le 1^{er} juin est supprimée dans le système d'information du revendeur. Il continue à afficher 15 € sans appliquer de modification le 15 juin.

10.20.4 Annonce de deux prix futurs

Scénario

Le 1^{er} juin, le prix du livre est de 15€ TTC.

Le 1^{er} juin, le distributeur annonce un changement de prix à 20€ applicable à partir du 15 juin et un changement de prix à 25 € le 30 septembre.

Processus lié

- Le 1^{er} juin, le distributeur émet une notice qui comprend :
 - Un premier élément <Price> qui comprend le prix public actuel égal à 15 € TTC (prix en cours)
 - Un deuxième élément <Price> qui comprend un prix public égal à 20 € TTC et un élément <PriceDate> avec un élément <PriceDateRole> (liste 173) = 14 - From date (Date on which a price becomes effective.) = 15 juin
 - Un troisième élément <Price> qui comprend un prix public égal à 25 € TTC et un élément <PriceDate> avec un élément <PriceDateRole> (liste 173) = 14 - From date (Date on which a price becomes effective.) = 30 septembre
- Le 1^{er} juin, les deux prix à venir sont enregistrés dans le système d'information du revendeur.
- Le 15 juin, le système d'information du revendeur affiche le prix de 20 €.
- Le 30 septembre, le système d'information du revendeur affiche le prix de 25 €.

10.20.5 Modification d'un prix futur

Scénario

Le 1^{er} juin, le prix du livre est de 15€ TTC

Le 1^{er} juin, l'émetteur annonce un changement de prix à 20€ applicable à partir du 15 juin

Le 3 juin, l'émetteur se ravise, le prix du livre sera de 16 € à partir du 13 juin.

Processus lié

- Le 31 mai, la notice existe avec le prix égal à 15 € TTC
- Le 1^{er} juin, le distributeur émet une notice avec deux prix
Un prix public égal à 15 € TTC (prix en cours)
Un prix public égal à 20 € TTC en utilisant le composé <PriceDate>
<PriceDateRole> (liste 173) = 14 - From date (Date on which a price becomes effective.) = 15 juin
- Le 1^{er} juin, le prix à venir est enregistré dans le système d'information du revendeur.
- Le 3 juin, le distributeur émet une notice avec deux prix
Un prix public égal à 15 € TTC (prix en cours)
Un prix public égal à 16 € TTC en utilisant le composé <PriceDate>
<PriceDateRole> (liste 173) = 14 - From date (Date on which a price becomes effective.) = 13 juin
- Le 3 juin, l'information de prix enregistrée le 1^{er} juin est supprimée dans le système d'information du revendeur et est remplacée par le nouveau prix à venir (16 €).
- Le 13 juin, le système d'information du revendeur doit opérer la modification et afficher 16 € TTC.

10.20.6 Annonce d'un prix promotionnel (prix limité dans temps)

Scénario

Le 1^{er} juin, le prix du livre est de 15€ TTC

Le 1^{er} juin, l'émetteur annonce un prix promotionnel de prix à 10€ valable uniquement le 15 juin

Processus lié

- Le 31 mai, la notice existe avec le prix égal à 15 € TTC
- Le 1^{er} juin, le distributeur émet une notice avec deux prix
Un prix public égal à 15 € TTC (prix en cours)
Un prix public égal à 10 € TTC en utilisant le composé <PriceDate> qui comprend :
<PriceDateRole> (liste 173) = 14 - From date (Date on which a price becomes effective.) = 15 juin
<PriceDateRole> (liste 173) = 15 - Until = 15 juin
- Le 1^{er} juin, le prix à venir est enregistré dans le système d'information du revendeur.
- Le 15 juin, le prix promotionnel (10 €) est affiché par le système d'information du revendeur.
- Le 16 juin, le prix affiché est celui en cours avant la promotion : 15 €

Cf aussi exemple application d'un changement à minuit : [Cas des modifications à appliquer à minuit et prix futur](#)

10.20.7 Annulation d'une annonce de prix promotionnel

Scénario

Le 1^{er} juin, le prix du livre est de 15€ TTC

Le 1^{er} juin, l'émetteur annonce un prix promotionnel de prix à 10€ valable uniquement le 15 juin

Le 3 juin, l'émetteur se ravise, il n'y aura finalement pas de prix promotionnel

Processus lié

- Le 31 mai, la notice existe avec le prix égal à 15 € TTC
- Le 1^{er} juin, le distributeur émet une notice avec deux prix
 - Un premier élément <Price> qui comprend le prix public actuel égal à 15 € TTC (prix en cours)

- Un second élément <Price> qui comprend un prix public à 10 € TTC et deux éléments <PriceDate> avec respectivement :
 - <PriceDateRole> (liste 173) = 14 - From date (Date on which a price becomes effective.) = 15 juin
 - <PriceDateRole> (liste 173) = 15 - Until = 15 juin
- Le 1er juin, le prix à venir est enregistré dans le système d'information du revendeur.
- Le 3 juin, le distributeur émet une notice avec un seul prix public égal à 15 € TTC.
- Le 3 juin, l'information de prix enregistrée le 1er juin est supprimée dans le système d'information du revendeur.
- Le 15 juin, le prix reste inchangé dans le système d'information du revendeur (15 €).

10.20.8 Changement de date d'un prix promotionnel

Scénario

Le 1^{er} juin, le prix du livre est de 15€ TTC

Le 1^{er} juin, l'émetteur annonce un prix promotionnel de prix à 10€ valable uniquement le 15 juin

Le 3 juin, l'émetteur se ravise, la promotion aura lieu non pas le 15 juin, mais du 25 au 30 juin.

Processus lié

- Le 31 mai, la notice existe avec le prix égal à 15 € TTC
- Le 1^{er} juin, le distributeur émet une notice avec deux éléments <Price>
 - Un premier élément <Price> qui comprend le prix public actuel égal à 15 € TTC (prix en cours)
 - Un second élément <Price> qui comprend un prix public à 10 € TTC et deux éléments <PriceDate> avec respectivement :
 - <PriceDateRole> (liste 173) = 14 - From date (Date on which a price becomes effective.) = 15 juin
 - <PriceDateRole> (liste 173) = 15 - Until = 15 juin
- Le 1er juin, le prix à venir est enregistré dans le système d'information du revendeur.
- Le 3 juin, le distributeur émet une notice avec deux éléments <Price>
 - Un premier élément <Price> qui comprend le prix public actuel égal à 15 € TTC (prix en cours)

- Un second élément <Price> qui comprend un prix public à 10 € TTC et deux éléments <PriceDate> avec respectivement :
 - <PriceDateRole> (liste 173) = 14 - From date (Date on which a price becomes effective.) = 25 juin
 - <PriceDateRole> (liste 173) = 15 - Until = 30 juin
- Le 3 juin, l'information de prix enregistrée le 1er juin est supprimée dans le système d'information du revendeur, la nouvelle promotion est enregistrée.
- Le 25 juin, le système d'information du libraire affiche le prix promotionnel (10 €)
- Le 1^{er} juillet, le système d'information du libraire affiche le prix normal (15 €).

10.20.9 Gratuit

La gratuité doit s'obligatoirement s'exprimer grâce à la balise « Unpriced item type » et non pas par un prix égal à 0 dans la balise <Price>.

Elément	Unpriced item type [26.42]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 57 – utiliser la valeur '01' pour décrire un gratuit
Balise longue	<UnpricedItemType>
Balise courte	<j192>
Occurrence	0...1

10.20.10 Cas d'un “à paraître” dont le prix n'est pas encore connu

Elément	Unpriced item type [26.42]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 57 – utiliser la valeur '02' (Price to be announced)
Balise longue	<UnpricedItemType>
Balise courte	<j192>

Occurrence	0...1
------------	-------

10.20.11 Cas d'un composant d'un lot insécable décrit séparément

Elément	Unpriced item type [26.42]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 57 – utiliser la valeur '03' (Not sold separately)
Balise longue	<UnpricedItemType>
Balise courte	<j192>
Occurrence	0...1

10.21 Produits complexes

Est décrit ici ce qui est attendu en ONIX pour certaines données, lorsqu'il s'agit de produits complexes.

Type de produit Données vitales	Un produit composé (livre CD par exemple ou livre + verrines) avec des taux de TVA mixtes Produit insécable	Un lot professionnel avec détail des composants	Un présentoir garni (box) avec détail des composants
	Identifiant produit à utiliser	Identifiant produit à utiliser	Identifiant produit à utiliser
Type de produit	<ProductComposition> = 10 Produit composé de plusieurs articles et vendu comme un tout (Multiple-item retail product)	<ProductComposition> = 30 Pack commercial à plusieurs éléments - comportant plusieurs exemplaires à vendre comme éléments séparés (Multiple-item trade pack)	<ProductComposition> = 30 Pack commercial à plusieurs éléments - comportant plusieurs exemplaires à vendre comme éléments séparés (Multiple-item trade pack)
Forme du produit (anciennement présentation éditeur)	<ProductForm> = SA Produit proposé à la vente en plusieurs articles (Multiple-item retail product) <ProductForm> = SF	<ProductForm> = XM Pack sous emboîtage (Boxed pack)	<ProductForm> = XE Présentoir garni (Counterpack – filled)

Type de produit Données vitales	Un produit composé (livre CD par exemple ou livre + verrines) avec des taux de TVA mixtes Produit insécable	Un lot professionnel avec détail des composants	Un présentoir garni (box) avec détail des composants
	Produit proposé à la vente en plusieurs articles, composant(s) contenus (Multiple-item retail product, part(s) enclosed) Pour livre CD par exemple <ProductForm> = SB Produit proposé à la vente en plusieurs articles, sous coffret (Multiple-item retail product, boxed) <ProductForm> = SC Produit proposé à la vente en plusieurs articles, sous étui		

Type de produit Données vitales	Un produit composé (livre CD par exemple ou livre + verrines) avec des taux de TVA mixtes Produit insécable	Un lot professionnel avec détail des composants	Un présentoir garni (box) avec détail des composants
	(Multiple-item retail product, slip-cased) <ProductForm> = SD Produit proposé à la vente en plusieurs articles ; emballé sous film plastique (Multiple-item retail product, shrinkwrapped)		
Composants	Présence de composé(s) <ProductPart> La balise <PrimaryPart/> peut être utilisée pour identifier la partie « Principale » du produit multi-articles.	Présence de composé(s) <ProductPart> La balise <PrimaryPart/> peut être utilisée pour identifier la partie « Principale » du produit multi-articles.	Présence de composé(s) <ProductPart> La balise <PrimaryPart/> peut être utilisée pour identifier la partie « Principale » du produit multi-articles.
Contributeur	Décrire tous les contributeurs identifiables.	Utilisation de la balise <NoContributor/>	Utilisation de la balise <NoContributor/>

Type de produit Données vitales	Un produit composé (livre CD par exemple ou livre + verrines) avec des taux de TVA mixtes Produit insécable	Un lot professionnel avec détail des composants	Un présentoir garni (box) avec détail des composants
		Si lot homogène (display) = indiquer les contributeurs identifiables	Si lot homogène (display) = indiquer les contributeurs identifiables
Taux de TVA et montants HT	Si le lot consommateur comporte des articles avec des taux de TVA différents : présence de plusieurs comosés <Tax> pour détailler la ventilation des taux de TVA qui composent le produit	Si le lot professionnel comporte des articles avec des taux de TVA différents : présence de plusieurs comosés <Tax> pour détailler la ventilation des taux de TVA qui composent le produit. Ex : si le lot comprends 3 produits à 5,5 % et 4 à 20 %, additionner la somme des montants HT par taux de TVA.	Présence de plusieurs comosés <Tax> pour détailler la ventilation des taux de TVA qui composent le produit (les produits étant généralement à 5,5 % et le présentoir à 20%) Ex : si le lot comprends 3 produits à 5,5 % et 4 à 20 %, additionner la somme des montants HT par taux de TVA.

Type de produit Données vitales	Un produit composé (livre CD par exemple ou livre + verrines) avec des taux de TVA mixtes Produit insécable	Un lot professionnel avec détail des composants	Un présentoir garni (box) avec détail des composants
Collection	Si le produit fait partie d'une collection éditoriale, utiliser <CollectionType> = 11 Ne pas communiquer les collections de gestion	A priori il ne s'agit pas d'une collection. Ne pas communiquer les collections de gestion	A priori il ne s'agit pas d'une collection. Ne pas communiquer les collections de gestion
Date de parution	Indiquer la date de parution du coffret	Il n'existe pas de date de parution	Il n'existe pas de date de parution
Extrait	Fournir les extraits correspondants	Pas de présence de la donnée	Pas de présence de la donnée
Pays d'origine	Doit être exprimé pour chaque composant dans les composés <ProductPart>	Doit être exprimé pour chaque composant dans les composés <ProductPart>	Doit être exprimé pour chaque composant dans les composés <ProductPart>
Texte de présentation	Doit être présent	Recommandé	Recommandé

Type de produit Données vitales	Un produit composé (livre CD par exemple ou livre + verrines) avec des taux de TVA mixtes Produit insécable	Un lot professionnel avec détail des composants	Un présentoir garni (box) avec détail des composants
Marque éditoriale	Doit être présente	Doit être présente (la plus significative)	Doit être présente
Thème CLIL + utilisation de <MainSubject/>	Présence d'un ou plusieurs codes thèmes	Pas de code thème	Pas de code thème
Visuel + date de mise à jour du visuel	Doit être présent	Facultatif	Doit être présent
Retour	Doit être présent	Facultatif	Facultatif

10.21.1 Exemple de produit composé vendu comme un lot consommateur

9782700027471: « Verrines 50 recettes – cuillères 50 recettes – 6 verrines et 6 cuillères »



ZOOM

Coffret Verrines / Cuillères

Frédéric BERQUÉ

Illustration : Anouk GRUMBACH, Emmanuel RENAULT

Photographie : Valéry GUEDES, Jean BONO

Collection Duo gourmand

Un coffret de 100 recettes avec 2 thématiques et les ustensiles qu'il faut pour les réaliser.



19.95€

96 pages



Résumé

Pour un apéro dînatoire ou un vrai dîner au verre et à la cuillère, ce coffret réveillera votre cuisine ! Du caviar d'aubergine au brownie et sabayon d'oranges, 100 recettes originales et faciles à réaliser. Avec 2 livres, 6 verrines et 6 cuillères.

Contenu du coffret

L'auteur : Frédéric BERQUÉ

Frédéric Berqué est professeur de cuisine au lycée hôtelier de Nancy, et auteur de nombreux ouvrages de cuisine, notamment aux éditions First.



Composés <ProductPart> Données du composé <ProductPart>				
	<ProductPart> 1 Description du premier livre	<ProductPart> 2 Description du deuxième livre	<ProductPart> 3 Description des verrines	<ProductPart> 4 Description des cuillères
(<ProductPart>) <PrimaryPart/>	La balise <PrimaryPart/> peut être utilisée pour identifier la partie « Principale » du produit multi-articles. Ne doit être présente que pour un seul des 4 composés <ProductPart> Dans cet exemple, il n'est pas pertinent d'utiliser cette balise, dans la mesure où il n'y a pas de produit principal			
(<ProductIdentifier>) <ProductIDType>	Valeur « 15 » ISBN-13 (sans tiret)	Valeur « 15 » ISBN-13 (sans tiret)	Valeur « 03 » GTIN-13 Ou valeur « 01 » si les verrines de disposent pas d'un GTIN mais d'un identifiant interne Si les verrines ne disposent pas d'un	Valeur « 03 » GTIN-13 Ou valeur « 01 » si les verrines de disposent pas d'un GTIN mais d'un identifiant interne Si les cuillères ne disposent pas d'un

Composés <ProductPart> Données du composé <ProductPart>	<ProductPart> 1 Description du premier livre	<ProductPart> 2 Description du deuxième livre	<ProductPart> 3 Description des verrines	<ProductPart> 4 Description des cuillères
			identifiant, ne pas mettre de composé <ProductIdentifier>	identifiant, ne pas mettre de composé <ProductIdentifier>
<IDvalue> (</ProductIdentifier>)	Indiquer ici l'ISBN 13 (sans tiret) du premier livre	Indiquer ici l'ISBN 13 (sans tiret) du 2 ^{ème} livre	Indiquer ici le GTIN 13 des verrines ou l'identifiant interne du produit chez le distributeur Si les verrines ne disposent pas d'un identifiant, ne pas mettre de	Indiquer ici le GTIN 13 des cuillères ou l'identifiant interne du produit chez le distributeur Si les verrines ne disposent pas d'un identifiant, ne pas mettre de

Composés <ProductPart> Données du composé <ProductPart>				
	<ProductPart> 1 Description du premier livre	<ProductPart> 2 Description du deuxième livre	<ProductPart> 3 Description des verrines	<ProductPart> 4 Description des cuillères
			composé <ProductIdentifier>	composé <ProductIdentifier>
<ProductForm>	Voir code list 150 (ex : BB = Livre relié ou BC = livre broché ou BA si la forme du livre n'existe pas dans la liste 150)	Voir code list 150 (ex : BB = Livre relié ou BC = livre broché ou BA si la forme du livre n'existe pas dans la liste 150)	Valeur "ZZ" Autre produit (Other merchandise)	Valeur "ZZ" Autre produit (Other merchandise)
<ProductFormDetail>	Voir code list 175 si la balise <ProductForm> ne permet pas de décrire suffisamment la forme du livre	Voir code list 175 si la balise <ProductForm> ne permet pas de décrire suffisamment la forme du livre	Ne pas utiliser ("Verrine" n'existant pas dans la code list 175)	Ne pas utiliser ("Cuillères" n'existant pas dans la code list 175)

Composés <ProductPart> Données du composé <ProductPart>				
	<ProductPart> 1 Description du premier livre	<ProductPart> 2 Description du deuxième livre	<ProductPart> 3 Description des verrines	<ProductPart> 4 Description des cuillères
(<ProductFormFeature>) <ProductFormFeatureType> <ProductFormFeatureValue> <ProductFormFeatureDescription> (<ProductFormFeature/>)	Permet de décrire un aspect de la présentation du livre trop spécifique pour être couvert dans <ProductForm> et <ProductFormDetail>	Permet de décrire un aspect de la présentation du livre trop spécifique pour être couvert dans <ProductForm> et <ProductFormDetail>	Ne pas utiliser ("Verrine" n'existant pas dans la code list 79)	Ne pas utiliser ("Verrine" n'existant pas dans la code list 79)
<ProductFormDescription>	Si les codes présentation produit ne décrivent pas le livre de façon adéquate, un court texte de description peut être ajouté pour préciser la	Si les codes présentation produit ne décrivent pas le livre de façon adéquate, un court texte de description peut être ajouté pour préciser la	Préciser ici qu'il s'agit de verrines Une description plus détaillée des verrines peut être fournie (taille par exemple)	Préciser ici qu'il s'agit de cuillères Une description plus détaillée des verrines peut être fournie (matière par exemple)

Composés <ProductPart> Données du composé <ProductPart>	<ProductPart> 1 Description du premier livre	<ProductPart> 2 Description du deuxième livre	<ProductPart> 3 Description des verrines	<ProductPart> 4 Description des cuillères
	spécification de la présentation produit	spécification de la présentation produit	200 caractères maximum	200 caractères maximum
<ProductContentType>	Ne pas utiliser	Ne pas utiliser	Ne pas utiliser	Ne pas utiliser
<NumberOfItemOfThisForm>	Ne pas utiliser	Ne pas utiliser	6 (si les verrines n'ont pas d'identifiant)	6 (si les verrines n'ont pas d'identifiant)
<NumberOfCopies>	1	1	6 (si les verrines ont un identifiant)	6 (si les verrines ont un identifiant)
<CountryOfManufacture> (<ProductPart/>)	Pays de fabrication du premier livre	Pays de fabrication du deuxième livre	Pays de fabrication des verrines	Pays de fabrication des cuillères

10.21.2 Exemple de présentoir garni

3277450276430 : « PRESENTOIR LUTRIN 42LP CET ETE JE LIS 2017 »

LISTE DES ARTICLES				FLUX	PRIX
	PRESENTOIR LUTRIN 42LP CET ETE JE LIS 2017				
	Auteur :	XXX	EAN :	3277450276430	
	Editeur :	LGE	Date de parution :	16/05/2017	
	Distributeur :	HACHETTE LIVRE	Poids :	14600 g	
	Thème :	Romans			
	Collection :	LDP LITTERATURE			
					334,20 € Disponible

Ce présentoir est composé de 21 livres de poche différents, certains étant en 1, 2 ou 3 exemplaires

Composés <ProductPart> Données du composé <ProductPart>	<ProductPart> 1 Description du premier livre	<ProductPart> 2 Description du deuxième livre	<ProductPart> 3 Description du troisième livre	<ProductPart> 4 Description du quatrième livre	
(<ProductPart>) <PrimaryPart/>	La balise <PrimaryPart/> peut être utilisée pour identifier la partie « Principale » du produit multi-articles. Ne doit être présente que pour un seul des 4 composés <ProductPart> Dans cet exemple, il n'est pas pertinent d'utiliser cette balise, dans la mesure où il n'y a pas de produit principal				
(<ProductIdentifier>) <ProductIDType>	Valeur « 15 » ISBN-13 (sans tiret)	Valeur « 15 » ISBN-13 (sans tiret)	Valeur « 15 » ISBN-13 (sans tiret)	Valeur « 15 » ISBN-13 (sans tiret)	
<IDvalue> (</ProductIdentifier>)	Indiquer ici l'ISBN 13 (sans tiret) du premier livre	Indiquer ici l'ISBN 13 (sans tiret) du 2 ^{ème} livre	Indiquer ici l'ISBN 13 (sans tiret) du 3 ^{ème} livre	Indiquer ici l'ISBN 13 (sans tiret) du 4 ^{ème} livre	
<ProductForm>	Pour indiquer qu'il s'agit d'un livre de poche :	Pour indiquer qu'il s'agit d'un livre de poche :	Pour indiquer qu'il s'agit d'un livre de poche :	Pour indiquer qu'il s'agit d'un livre de poche :	

Composés <ProductPart> Données du composé <ProductPart>	<ProductPart> 1 Description du premier livre	<ProductPart> 2 Description du deuxième livre	<ProductPart> 3 Description du troisième livre	<ProductPart> 4 Description du quatrième livre	
	<ProductForm> = BC <ProductFormDetail > = B113	<ProductForm> = BC <ProductFormDetail > = B113	<ProductForm> = BC <ProductFormDetail > = B113	<ProductForm> = BC <ProductFormDetail > = B113	
<NumberOfCopies>	Mettre ici le nombre d'exemplaire du 1 ^{er} livre de poche décrit	Mettre ici le nombre d'exemplaire du 1 ^{er} livre de poche décrit	Mettre ici le nombre d'exemplaire du 3 ^{er} livre de poche décrit	Mettre ici le nombre d'exemplaire du 4 ^{er} livre de poche décrit	
<CountryOfManufacture> (<ProductPart/>)	Pays de fabrication du premier livre	Pays de fabrication du deuxième livre	Pays de fabrication des verrines	Pays de fabrication des cuillères	

10.22 Produits liés

Les liens entre produits s'expriment dans le composé suivant :

Élément	Product relation code [P.23.1]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 51
Balise longue	<ProductRelationCode>
Balise courte	<x455>
Occurrence	1...n

Utiliser les valeurs :

- '03' (Remplace)
- '05' (Est remplacé par)
- '13' (Est basé sur une version imprimée)
- '16' (Remplace une version en impression à la demande)
- '17' (Est remplacé par une version en impression à la demande)
- '31' (Dispose d'une alternative sur un autre marché)

Élément	Product identifier type code [P.23.2]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 5
Balise longue	<ProductIDType>
Balise courte	<b221>

Occurrence	1
------------	---

L'enregistrement doit comporter la valeur 03 (GTIN-13) ou 15 (ISBN-13).

Elément	Identifier value [P.23.4]
Format	Dépend de [P.23.2] <ProductIDType>
Balise longue	<IDValue>
Balise courte	<b244>
Occurrence	1

10.22.1 Lien du livre numérique vers le livre imprimé

Le livre numérique destiné au grand public doit impérativement comporter le lien vers le livre imprimé lorsqu'il s'agit d'une publication homothétique (même titre, même auteur, même marque éditoriale) et le lien vers l'offre collectivités.

```
<RelatedProduct>
  <ProductRelationCode>13</ProductRelationCode>-----> est basé sur la version imprimée...
  <ProductIdentifier>
    <ProductIDType>03</ProductIDType>
    <IDValue>9782846703116</IDValue>-----> ...dont l'ISBN est le ...
  </ProductIdentifier>
</RelatedProduct>
<RelatedProduct>
  <ProductRelationCode>31</ProductRelationCode>-----> dispose d'une alternative sur autre marché...
  <ProductIdentifier>
    <ProductIDType>03</ProductIDType>
    <IDValue>9782846704830</IDValue>-----> ....dont l'ISBN est le ...
  </ProductIdentifier>
```

</RelatedProduct>

10.22.2 Lien entre Livres millésimés, entre deux éditions

Soit (A) l'ancien produit et (B) le nouveau. Renseigner la réciprocity :

(B) remplace (A)

(A) Est remplacé par (B)

Au minimum, utiliser le lien « Est remplacé par ».

10.23 Produits spécifiques pour un marché donné : le marché des collectivités (PNB)

Les métadonnées concernant les offres PNB se distinguent de l'offre « grand public » dans le composé <SalesRestrictionType> [P.21.6] et la valeur '06' = Library edition (For sale to libraries only ; not for sale through retail trade).

Exemple:

<PublishingDetail>

...

<SalesRestriction>

<SalesRestrictionType>06</SalesRestrictionType> ----offre PNB

</SalesRestriction>

...

</PublishingDetail>

Les offres de livres numériques destinées aux collectivités sont définies par les éditeurs qui disposent de plusieurs critères pouvant se combiner ensemble :

- les modalités d'accès : téléchargement de fichier et/ou lecture en ligne
- le type de protection des fichiers en cas de téléchargement
- les conditions de l'offre c-à-d les droits accordés à une collectivité déclinés selon les modalités suivantes :

- o prêt et/ou consultation
- o localisation : in situ et/ou ex situ
- o durée de mise à disposition de l'offre (DMD)
- o nombre d'utilisateurs simultanés (NUS)
- o nombre de prêts (NE)
- o durée de prêt maximale autorisée
- les droits d'usage pour le lecteur final

10.23.1 Description des conditions de l'offre

10.23.1.1 *Durée de mise à disposition (DMD)*

DMD est la durée de validité d'une offre PNB (pendant laquelle l'offre est utilisable), elle est exprimée en nombre de jours. Dans une première phase d'expérimentation, la date de début de mise à disposition coïncide avec la date de traitement de la commande par PNB. La date de fin est calculée par la collectivité. Si la DMD = 365 jours et que l'utilisateur emprunte le livre au 364^e jour : il ne pourra l'emprunter qu'un jour.

Les balises qui déterminent la valeur DMD dans la notice ONIX sont résumées dans le tableau suivant:

Groupe d'éléments	Éléments de données	Liste	Valeurs	Balise longue
P.3.17	Code Type d'utilisation	Liste 145	07 = Time-Limited License	<EpubUsageType>
P.3.18	Code Statut d'utilisation	Liste 146	02 = Permitted subject to limit	<EpubUsageStatus>
P.3.19	Quantité limite		Nombre de jours	<Quantity>
P.3.20	Code Unité de la quantité limite	Liste 147	09 = jours ou 14 = mois	<EpubUsageUnit>

Note :

Lorsque la durée est illimitée, renseigner la valeur '999999'.

Exemple:

<EpubUsageConstraint>

```
<EpubUsageType>07</EpubUsageType>-----licence avec limite de durée
<EpubUsageStatus>02</EpubUsageStatus>-----autorisé dans la limite de
<EpubUsageLimit>
  <Quantity>1825</Quantity>-----1825
  <EpubUsageUnit>09</EpubUsageUnit>-----jours
</EpubUsageLimit>
</EpubUsageConstraint>
```

10.23.1.2 Nombre total de prêts autorisés (NE)

NE est le nombre de prêts autorisés pour une durée donnée (DMD).

Les balises qui déterminent la valeur **NE** dans la notice ONIX sont résumées dans le tableau suivant:

Groupe d'éléments	Éléments de données	Liste	Valeurs	Balise longue
P.3.17	Code Type d'utilisation	Liste 145	06 = Lend	<EpubUsageType>
P.3.18	Code Statut d'utilisation	Liste 146	02 = Permitted subject to limit	<EpubUsageStatus>
P.3.19	Quantité limite		Nombre de fois	<Quantity>
P.3.20	Code Unité de la quantité limite	Liste 147	10 Times	<EpubUsageUnit>

Note :

Lorsque le nombre de prêts est illimité, renseigner la valeur '999999'.

Exemple:

```
<EpubUsageConstraint>
  <EpubUsageType>06</EpubUsageType>-----prêt
  <EpubUsageStatus>02</EpubUsageStatus>----Autorisé dans la limite de
```

```
<EpubUsageLimit>
  <Quantity>40</Quantity>-----40
  <EpubUsageUnit>10</EpubUsageUnit>-----utilisateur(s) maximal
</EpubUsageLimit>
</EpubUsageConstraint>
```

10.23.1.3 Nombre total d'utilisateurs simultanés dans le cadre d'un prêt (NUS1)

NUS est le nombre maximal d'utilisateurs pouvant utiliser simultanément les livres d'une même offre pour une durée donnée (DMD).

Les balises qui déterminent la valeur NUS en téléchargement dans la notice ONIX sont résumées dans le tableau suivant:

Groupe d'éléments	Éléments de données	Liste	Valeurs	Balise longue
P.3.17	Code Type d'utilisation	Liste 145	06 = Lend	<EpubUsageType>
P.3.18	Code Statut d'utilisation	Liste 146	02 = Permitted subject to limit	<EpubUsageStatus>
P.3.19	Quantité limite		Nombre d'utilisateurs	<Quantity>
P.3.20	Code Unité de la quantité limite	Liste 147	07 = Concurrent Users	<EpubUsageUnit>

Note :

Lorsque le nombre d'utilisateurs simultanés est illimité, renseigner la valeur '999999'.

Exemple:

```
<EpubUsageConstraint>
  <EpubUsageType>06</EpubUsageType>-----prêt
  <EpubUsageStatus>02</EpubUsageStatus>----Autorisé dans la limite de
  <EpubUsageLimit>
    <Quantity>15</Quantity>-----15
```



```

        <EpubUsageUnit>07</EpubUsageUnit>-----utilisateur(s) simultan  (s)
    </EpubUsageLimit>
</EpubUsageConstraint>

```

10.23.1.4 Nombre total d'utilisateurs simultan  s dans le cadre d'une consultation (NUS2)

NUS est le nombre maximal d'utilisateurs pouvant utiliser simultan  ment les livres d'une m  me offre pour une dur  e donn  e (DMD).

Les balises qui d  terminent la valeur NUS en t  l  chargement dans la notice ONIX sont r  sum  es dans le tableau suivant:

Groupe d'��l��ments	El��ments de donn��es	Liste	Valeurs	Balise longue
P.3.17	Code Type d'utilisation	Liste 145	04 = Share	<EpubUsageType>
P.3.18	Code Statut d'utilisation	Liste 146	02 = Permitted subject to limit	<EpubUsageStatus>
P.3.19	Quantit�� limite		Nombre d'utilisateurs	<Quantity>
P.3.20	Code Unit�� de la quantit�� limite	Liste 147	07 = Concurrent Users	<EpubUsageUnit>

Note :

Lorsque le nombre d'utilisateurs simultan  s est illimit  , renseigner la valeur '999999'.

Exemple:

```

<EpubUsageConstraint>
    <EpubUsageType>04</EpubUsageType>-----consultation
    <EpubUsageStatus>02</EpubUsageStatus>----Autoris   dans la limite de
    <EpubUsageLimit>
        <Quantity>15</Quantity>-----15
        <EpubUsageUnit>07</EpubUsageUnit>-----utilisateur(s) simultan  (s)
    </EpubUsageLimit>

```

</EpubUsageConstraint>

10.23.1.5 *Durée de prêt maximale autorisée par l'éditeur*

C'est la durée maximale d'utilisation d'une offre pour un lecteur dans une [DMD](#) donnée. La collectivité peut moduler la durée du prêt en fonction de ce plafond. Les balises qui déterminent la durée d'emprunt maximale par usager dans la notice ONIX sont résumées dans le tableau suivant:

Groupe d'éléments	Eléments de données	Liste	Valeurs	Balise longue
P.3.17	Code Type d'utilisation	Liste 145	06 = Lend	<EpubUsageType>
P.3.18	Code Statut d'utilisation	Liste 146	02 = Permitted subject to limit	<EpubUsageStatus>
P.3.19	Quantité limite		Nombre de fois	<Quantity>
P.3.20	Code Unité de la quantité limite	Liste 147	09 = jours ou 14 = mois	<EpubUsageUnit>

Exemple:

```
<EpubUsageConstraint>
  <EpubUsageType>06</EpubUsageType>-----prêt
  <EpubUsageStatus>02</EpubUsageStatus>----Autorisé dans la limite de
  <EpubUsageLimit>
    <Quantity>59</Quantity>-----59
    <EpubUsageUnit>09</EpubUsageUnit>-----jours
  </EpubUsageLimit>
</EpubUsageConstraint>
```

10.24Publics

10.24.1 – Réservé aux enseignants

Lorsqu'un ouvrage est réservé aux enseignants, la valeur à utiliser est 'TCH' dans la balise <EditionType>

Élément	Edition type code [P.9.1]
Format	A3
Liste qualifiants	Liste 21
Balise longue	<EditionType>
Balise courte	<x419>
Occurrence	0...n

Cette valeur doit être utilisée dès lors qu'un produit est réservé à l'enseignant (exemple : une version corrigée des exercices), qu'il existe ou non une version « élève ».

10.24.2 – ouvrages Jeunesse

Lorsqu'un ouvrage est destiné à la jeunesse, une tranche d'âge (en mois ou en année) doit être indiquée :

Élément	Audience Range Qualifier [P.13.5]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 30 Utiliser les valeurs : '16' (Interest age, months) '17' (Interest age, years)
Balise longue	<AudienceRangeQualifier>
Balise courte	<b074>
Occurrence	1

Elément	AudienceRangePrecision [P.13.6]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 31 Utiliser la valeur : '03' (From)
Balise longue	<AudienceRangePrecision>
Balise courte	<b075>
Occurrence	1

Elément	AudienceRangePrecision [P.13.8]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 31 Utiliser la valeur : '04' (To)
Balise longue	<AudienceRangePrecision>
Balise courte	<b075>
Occurrence	1

Exemple :

<AudienceRange>

<AudienceRangeQualifier>17</AudienceRangeQualifier> → Âge d'intérêt, spécifié en années

<AudienceRangePrecision>03</AudienceRangePrecision> → à partir de...

<AudienceRangeValue>6</AudienceRangeValue> → 6 ans

<AudienceRangePrecision>04</AudienceRangePrecision> → jusqu'à...

<AudienceRangeValue>11</AudienceRangeValue> → 11 ans

</AudienceRange>

10.25Retours

De manière générale, un code retour doit être exprimé :

Elément	Returns code type [P.26.14]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 53
Balise longue	<ReturnsCodeType> - Utiliser valeur « 01 » (liste CLIL)
Balise courte	<j268>
Occurrence	1

Elément	Returns conditions code [P.26.16]
Format	N1 dans le cas de la liste CLIL
Liste qualifiants	Voir liste CLIL ci-dessous
Balise longue	<ReturnsCode>
Balise courte	<j269>
Occurrence	1

Valeurs attendues :

- 1 = Retour possible selon les CGV (conditions générales de vente)
- 2 = Retour interdit (compte ferme)
- 3 = Retour interdit sauf accord commercial particulier
- 5 = Retour sur couverture possible (selon les CGV)
- 6 = Retour sur couverture obligatoire [en cas de retour celui-ci ne sera possible que sur couverture]

10.25.1 Date limite de retour

Une date limite de retour doit être exprimée en cas :

- de changement de distributeur
- lors d'un passage en « arrêt définitif de commercialisation »

Dans ces 2 cas, si les retours sont autorisés sans limite de temps, mettre une date au 31/12/2099 (date indéterminée)

Une date limite de retour ne peut être future si l'article indique un code retour (liste maintenue par la CLIL) :

2 = Retour interdit (compte ferme)

3 = Retour interdit sauf accord commercial particulier

Elément	Supply date role code [P.26.18]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 166
Balise longue	<SupplyDateRole> - Utiliser la valeur "18"
Balise courte	<x461>
Occurrence	1

10.26 Scolaire

La notion de « scolaire » est précisée dans le cadre de la loi du 18 juin 2003 « relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque ». Cette loi exonère dans tous les cas le livre scolaire du plafonnement de la remise aux collectivités et de la rémunération au titre du droit de prêt si l'acheteur n'est pas considéré comme une bibliothèque de prêt (voir décret n° 2004-920 du 31 août 2004). Selon le décret modification 2004-922 du 31/08/2004 :

Sont considérés comme livres scolaires, au sens de l'alinéa 3 de la loi du 10 août 198, les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles, ainsi que des formations au brevet de technicien supérieur et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministères concernés.

La classe ou le niveau d'enseignement doit être imprimé sur la couverture ou la page de titre de l'ouvrage.

Elément	Trade category code [P.3.9]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 12 – Valeur utilisée : '08' (Livre scolaire, déclaré par l'éditeur)
Balise longue	<TradeCategory>
Balise courte	<b384>
Occurrence	0...1

Un article déclaré comme « livre scolaire » doit obligatoirement comporter un code thème CLIL de la rubrique scolaire [La classification CLIL](#) ainsi que les codes de classification ScoLOMFR. (cf ci-dessous).

A contrario, un article peut être référencé avec le thème Clil « scolaire » sans obligatoirement comporter cette mention.

10.26.1 ScoLOMFR

ScoLOMFR constitue un ensemble de vocabulaires normalisés pour décrire les ressources numériques de l'enseignement scolaire. Pour plus de détail, se référer au site : <https://www.reseau-canope.fr/scolomfr/accueil.html>

La CLIL a retenu trois types de vocabulaires :

- Les domaines d'enseignement (scolomfr-voc-015).
- Les diplômes (scolomfr-voc-029).
- Ainsi que le niveau éducatif (scolomfr-voc-022).

La liste des vocabulaires peut être téléchargée depuis le site de ScoLOMFR :

<https://www.reseau-canope.fr/scolomfr/se-documenter.html>

Les domaines d'enseignement et les diplômes sont décrits dans le composé <Subject>. Se reporter à [Sujet](#)

Le niveau éducatif est décrit dans le composé <AudienceRange>. Se reporter à la rubrique [Niveau éducatif](#).

10.26.2 Niveau éducatif

La description des livres scolaires nécessite de renseigner le niveau éducatif qui s'exprime dans la balise suivante :

Elément	[P.13.5] (Audience Range qualifier)
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 30 – Utiliser le code '30' (Nomenclature niveaux)
Balise longue	<AudienceRangeQualifier>
Balise courte	<b067>
Occurrence	1

Elément	[P.13.6] (Audience Range precision)
Liste qualifiant	Liste 31 – Utiliser le code '01' (Exact)
Balise longue	<AudienceRangePrecision>
Balise courte	<b076>
Occurrence	1

Elément	[P.13.7] (Audience Range Value)
Balise longue	<AudienceRangeValue>
Balise courte	<b076>
Occurrence	1

Exemple (le niveau éducatif est 1^{re} S) :

```
<AudienceRange>
  <AudienceRangeQualifier>30</AudienceRangeQualifier>
  <AudienceRangePrecision>01</AudienceRangePrecision>
  <AudienceRangeValue>scolomfr-voc-022-num-128</AudienceRangeValue>
</AudienceRange>
```


10.27Sujet

Trois classifications sont préconisées par la CLIL

- La classification interprofessionnelle de la CLIL doit être obligatoirement renseignée. La liste est notamment téléchargeable au format XML sur le site de la CLIL : <http://clil.centprod.com/telechargements.html>
- La classification internationale THEMA. La table de correspondance CLIL / THEMA est téléchargeable sur le site de la CLIL : <http://clil.centprod.com/telechargementsThema.html>
- La classification ScoLOMFR pour décrire les disciplines scolaires et les diplômes.

Les balises correspondantes sont les suivantes :

Elément	Subject scheme identifier [P.12.2]
Format	AN2
Liste qualifiants	Liste 27
Balise longue	<SubjectSchemeIdentifier>
Balise courte	<b067>
Occurrence	1

Utiliser les valeurs

'A6' (Nomenclature discipline scolaire) cf Classification ScoLOMFR

'29' (Clil) – Obligatoire

'93' (Thema catégorie sujet)

'94' (Thema qualifiant géographique)

'95' (Thema qualifiant langue)

'96' (Thema qualifiant période)

'97' (Thema qualifiant scolaire)

'98' (Thema qualifiant âge)

'99' (Thema qualifiant style)

'B3' (Nomenclature Diplôme) cf aussi Classification ScoLOMFR

Elément	Subject code [P.12.5]
Format	Tn (Suggéré : T...20)
Balise longue	<SubjectCode>
Balise courte	<b069>
Occurrence	0...1

La notice peut comporter plusieurs codes par classification (plusieurs codes CLIL et THEMA catégorie sujet par exemple). Utiliser, lorsque c'est possible, l'élément <MainSubject/> pour désigner quel est le sujet principal du produit dans chaque classification.

10.27.1 La classification CLIL

C'est une classification qui comporte plus de mille entrées réparties en 22 disciplines et 4 niveaux de granularité. Les codes de niveau 1 servent de regroupement dans la classification pour plus de lisibilité mais ne doivent pas être utilisés dans les notices bibliographiques.

Elle est révisée tous les semestres : les 1^{er} juillet et 1^{er} janvier. La nomenclature est téléchargeable depuis le site de la CLIL : <http://clil.centprod.com/listeActive.html>

Cette classification est utilisée notamment :

- par les revendeurs
- par le SNE qui édite les statistiques annuelles sur la base de cette classification,
- dans les statistiques remontées au Ministère de la Culture dans le cadre du projet PNB.
- Dans les statistiques de l'Observatoire du livre du SLF (Syndicat de la Librairie Française)

Il est par conséquent essentiel que les émetteurs apportent le plus grand soin dans le choix des codes utilisés.

Exemple (le thème est « Thriller psychologique) :

```
<Subject>  
  <SubjectSchemelIdentifieur>29</SubjectSchemelIdentifieur>  
  <SubjectCode>3455</SubjectCode>  
</Subject>
```

10.27.2 La classification THEMA

La classification THEMA est maintenue par le groupe EDItEUR. Chaque groupe national apporte sa contribution à l'enrichissement de cette nomenclature. Le groupe français est principalement constitué de membres de la Commission FEL CLIL.

La nomenclature est disponible à l'adresse : <http://www.editeur.org/151/thema/>
Ou à l'adresse suivante pour la version française : <http://editeur.dyndns.org/thema/fr>

Une table de correspondance, établie et gérée par la CLIL, entre la nomenclature THEME CLIL et celle de THEMA est disponible sur le site de la CLIL à l'adresse suivante : <http://clil.centprod.com/telechargementsThema.html> ou depuis le site d'EDItEUR : <http://www.editeur.org/151/Thema/>

Exemple (le thème est « Escalade et alpinisme) :

```
<Subject>  
  <SubjectSchemelIdentifieur>93</SubjectSchemelIdentifieur>  
  <SubjectCode>SZG</SubjectCode>  
</Subject>
```

10.27.3 Les disciplines scolaires ScoLOMFR

Les codes permettant de décrire les disciplines scolaires reposent sur les domaines d'Enseignement (scolomfr-voc-015). La liste des codes se trouve : http://www.cndp.fr/scolomfr/fileadmin/_scolomfr/15.xml

Exemple (le domaine d'enseignement est Langue vivante : allemand) :

```
<Subject>  
  <SubjectSchemeldentifier>A6</SubjectSchemeldentifier>  
  <SubjectCode>scolomfr-voc-015-num-617</SubjectCode>  
  <SubjectHeadingText>Langue vivante : allemand</SubjectHeadingText>  
</Subject>
```

Exemple (le diplôme est Brevet artistique des techniques du cirque) :

```
<Subject>  
  <SubjectSchemeldentifier>B3</SubjectSchemeldentifier>  
  <SubjectCode>scolomfr-voc-029-num-0644</SubjectCode>  
</Subject>
```

10.28TARIC

(source : www.douane.gouv.fr)

Le Tarif intégré de l'Union européenne (TARIC) est une base de données multilingue qui reprend toutes les mesures relatives à la législation douanière de l'UE (tarifaire, commerciale et agricole). En intégrant et en codant ces mesures, le TARIC assure leur application uniforme par l'ensemble des États membres et donne à tous les opérateurs économiques une vision claire des mesures à prendre à l'importation dans l'UE ou à l'exportation de marchandises au départ de l'UE. Le TARIC permet également de collecter des statistiques communautaires en rapport avec ces mesures.

La base de données TARIC, actualisée mensuellement, est consultable et téléchargeable sur le site de la commission Européenne www.europa.eu .

Composition du code de nomenclature douanière :

- Les 6 premiers chiffres de la nomenclature représentent la position du Système Harmonisé (S.H.), système de désignation et de codification des marchandises applicable au niveau mondial qui permet d'éviter la multiplicité de codes pour un même produit. Le Système Harmonisé (S.H.) assure une classification méthodique et unique, pour les pays qui l'utilisent, des marchandises faisant l'objet d'échanges internationaux et permet la comparaison de leurs flux commerciaux. Il est utilisé par 195 pays et couvre plus de 95% du commerce mondial.
- La Nomenclature Combinée (NC) définie au niveau européen est constituée de 8 chiffres, soit les 6 premiers du Système harmonisé et de deux chiffres complémentaires. Elle détermine notamment les droits de douane à l'importation dans l'Union européenne et permet l'élaboration des statistiques du commerce extérieur.
- Le Tarif Intégré des Communautés européennes (TARIC) défini au niveau communautaire est constitué de 10 chiffres. Les 8 premiers reprennent la NC et les deux derniers déterminent les réglementations européennes douanières et commerciales (suspensions et préférences tarifaires, prohibitions, licences ou droits anti-dumping) à l'importation dans l'Union européenne, via des codes additionnels communautaires (CACO).

Exemple pour un livre :

SECTION X - PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS); PAPIER ET SES APPLICATIONS

CHAPITRE 49 - PRODUITS DE L'ÉDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES; TEXTES MANUSCRITS OU DACTYLOGRAPHIÉS ET PLANS

4901000000 - Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés

Exemple pour un dictionnaire :

SECTION X - PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS); PAPIER ET SES APPLICATIONS

CHAPITRE 49 - PRODUITS DE L'ÉDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES; TEXTES MANUSCRITS OU DACTYLOGRAPHIÉS ET PLANS

4901000000 - Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés

4901910000 - Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules

Le code TARIC est renseigné dans les balises suivantes :

Élément	Product classification type code [P.3.22]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 9
Balise longue	<ProductClassificationType>
Balise courte	<b274>
Occurrence	1

Utiliser la valeur '05' pour renseigner le code TARIC (Tarif intégré de l'Union Européenne).

Élément	Product classification code [P.3.23]
Format	Conditionnel en fonction de P.3.22 N10 lorsque le code en P.3.22 = '05' (TARIC)
Balise longue	<ProductClassificationCode>
Balise courte	<b275>
Occurrence	1

10.29 Texte de présentation par l'éditeur

Il s'agit d'un texte de présentation du produit, de l'article ou le résumé d'un livre.

Élément	Type de texte (Text type code) [P.14.1]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 153 – Utiliser la valeur '03' (Description)
Balise longue	<TextType>
Balise courte	<x426>
Occurrence	1

Elément	Text audience (Text audience) [P.14.2]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 154
Balise longue	<ContentAudience>
Balise courte	<x427>
Occurrence	1...n

Elément	Texte (Text) [P.14.3]
Format	
Balise longue	<Text>
Balise courte	<d104>
Occurrence	1...n

Exemple :

```
<TextContent>
  <TextType>03</TextType>
  <ContentAudience>00</ContentAudience>
  <Text>Trois minutes chaque jour, et tout change...(....)</Text>
</TextContent>
```

10.30 Type d'édition

Lorsqu'un produit est uniquement disponible en version numérique, au moment de sa parution, il convient d'utiliser la valeur suivante dans la balise <EditionType> :

Format	A3 [P.9.1]
Liste qualifiants	Liste 21
Balise longue	<u><EditionType></u>
Balise courte	<u><x419></u>
Occurrence	0...n

List 21 Edition type code

DGO	Digital original	Produit numérique qui, au moment de la publication, n'a ou n'avait pas de version imprimée et qui ne doit ou ne devait pas avoir de version imprimée dans un délai raisonnable (un délai d'au moins 30 jours suivant la publication)
-----	------------------	--

S'il s'agit d'un produit qui n'est proposé qu'en numérique, et pour lequel une version papier est exclue, utiliser la valeur suivante dans la balise <TextType> :

Format	N2 [P.14.1]
Liste qualifiants	Liste 153
Balise longue	<u><TextType></u>
Balise courte	<u><x426></u>
Occurrence	1

List 153 Text type

21	Digital exclusivity statement	Résumé succinct à propos de la disponibilité exclusivement numérique d'un produit (exemple : « exclusivement numérique »). Si une version non-numérique est ensuite prévue, <ContentDate> doit être utilisé pour spécifier la date à laquelle l'exclusivité est finie (Utiliser la valeur 15 = « jusqu'à » - dans la balise <ContentDateRole>)
----	-------------------------------	--

10.31 Type de produit

Le type de produit est décrit en ONIX par la balise (obligatoire) <ProductComposition> (En P.3.1)

List 2 Product composition		
00	Single-item retail product	Produit proposé à la vente en un seul article (cas d'un livre)
10	Multiple-item retail product	Produit proposé à la vente en plusieurs articles, mais vendu comme un ensemble (cas d'un livre + CD par exemple) – Il s'agit d'un produit composé insécable
11	Multiple-item collection, retailed as separate parts	Ensemble de plusieurs articles, vendu séparément – Il s'agit d'un produit composé sécable
20	Trade-only product	Produit à utilisation uniquement commerciale (cas d'une PLV)
30	Multiple-item trade pack	Pack commercial comportant plusieurs articles – Il s'agit d'un pack commercial sécable
31	Multiple-item pack	Pack commercial comportant plusieurs articles – Le pack peut être séparé et ses éléments vendus séparément ou il peut être vendu comme un tout.

Seules les notices comportant les valeurs « 00 » et « 10 » et « 31 » (si le produit est proposé à la vente comme un lot consommateur) peuvent être affichées par les revendeurs sur les sites internet

Les autres types de produit concernent des notices qui ne doivent être transmises qu'entre professionnels. Elles ne doivent par conséquent pas être exploitées par les revendeurs à destination du client final.

10.32 Vente au chapitre

- Chaque chapitre possède son propre identifiant (ISBN 13) - Référence AFNOR : Annexe A.1.1
- Ne pas utiliser la notion de <ProductPart>
- La notion de chapitre doit être décrite dans le texte de présentation.

- La notice décrivant le chapitre doit quant à elle comporter un <relatedProduct> avec la valeur 02, qui précise l'identifiant du produit d'où est issu le chapitre :

List 51 Product relation code formerly Relation code		
02	Is part of	<Product> is part of <RelatedProduct>: use for 'also available as part of'

- L'utilisation du composé <ContentItem> est déconseillée.
- Il est recommandé de ne pas utiliser le même visuel que celui de l'ouvrage principal, afin d'éviter de créer de la confusion pour les clients / usagers.

10.33 Visuels

Les visuels associés à la notice sont indiqués par une URL. Les visuels préconisés sont la première de couverture, la quatrième de couverture et le portrait des contributeurs.

La taille minimale recommandée est de 400 X 400 pixels.

La date de dernière mise à jour doit être indiquée.

Le composé <SupportingResource> [P.16] est renseigné pour décrire ce type de ressource.

Élément	Code type de contenu (Resource content type code) [P.16.1]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 158 – Utiliser la valeur '01' (Front cover) pour une première de couverture

	– Utiliser la valeur '02' (Back cover) pour une quatrième de couverture - Utiliser la valeur '07' (Product image) pour les visuels représentant le produit (ex : coffret) – Utiliser la valeur '04' (Contributor picture) pour le portrait d'un contributeur
Balise longue	<ResourceContentType>
Balise courte	<x436>
Occurrence	1

Élément	Public cible (Target audience) [P.16.2]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 154
Balise longue	<ContentAudience>
Balise courte	<x427>
Occurrence	1...n

Élément	Accès à la ressource (Resource mode) [P.16.3]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 159
Balise longue	<ResourceMode> Utiliser la valeur '03' (Image)
Balise courte	<x437>
Occurrence	1

Élément	Forme de la ressource (Resource form) [P.16.7]
Format	N2

Liste qualifiants	Liste 161
Balise longue	<ResourceForm> Utiliser la valeur '02' (Downloadable file)
Balise courte	<x441>
Occurrence	1

Élément	Type de caractéristique de la ressource (Resource version feature type) [P.16.8]
Format	N2
Liste qualifiants	Liste 162
Balise longue	<ResourceVersionFeatureType> – Utiliser la valeur '01' (File format) pour le format du fichier – Utiliser la valeur '02' (Image height in pixels) pour la hauteur de l'image en pixels – Utiliser la valeur '03' (Image width in pixels) pour la largeur de l'image en pixels – Utiliser la valeur '05' (Approximate download file size in bytes) pour le poids approximatif de l'image en mégaoctets – Utiliser la valeur '07' (Exact download file size in bytes) pour le poids exact de l'image en octets
Balise courte	<x442>
Occurrence	1

Élément	Lien vers la ressource (Resource link) [P.16.11]
Balise longue	<ResourceLink>
Balise courte	<x435>
Occurrence	1...n

Élément	Code rôle de la date de contenu (Content date role code) [P.16.12]
---------	--

Format	N2
Liste qualifiants	Liste 155
Balise longue	<ContentDateRole> Utiliser la valeur '17' (Last updated) pour la date de dernière mise à jour
Balise courte	<x429>
Occurrence	1

Exemple :

```

<SupportingResource>
  <ResourceContentType>01</ResourceContentType> → 1ère de couverture
  <ContentAudience>00</ContentAudience> → tout public
  <ResourceMode>03</ResourceMode> → image
    <ResourceVersion>
      <ResourceForm>02</ResourceForm> → fichier téléchargeable
      <ResourceVersionFeature>
        <ResourceVersionFeatureType>01</ResourceVersionFeatureType> → format de fichier
        <FeatureValue>D502</FeatureValue> → JPEG
      </ResourceVersionFeature>
      <ResourceVersionFeature>
        <ResourceVersionFeatureType>02</ResourceVersionFeatureType> → Hauteur de l'image en pixels
        <FeatureValue>150</FeatureValue>
      </ResourceVersionFeature>
      <ResourceVersionFeature>
        <ResourceVersionFeatureType>03</ResourceVersionFeatureType> → Largeur de l'image en pixels
        <FeatureValue>100</FeatureValue>
      </ResourceVersionFeature>
      <ResourceVersionFeature>
        <ResourceVersionFeatureType>07</ResourceVersionFeatureType> → poids exact du fichier en octets
        <FeatureValue>23161</FeatureValue>
      </ResourceVersionFeature>
    </ResourceVersion>
  <ResourceLink>http://www.....jpeg</ResourceLink>

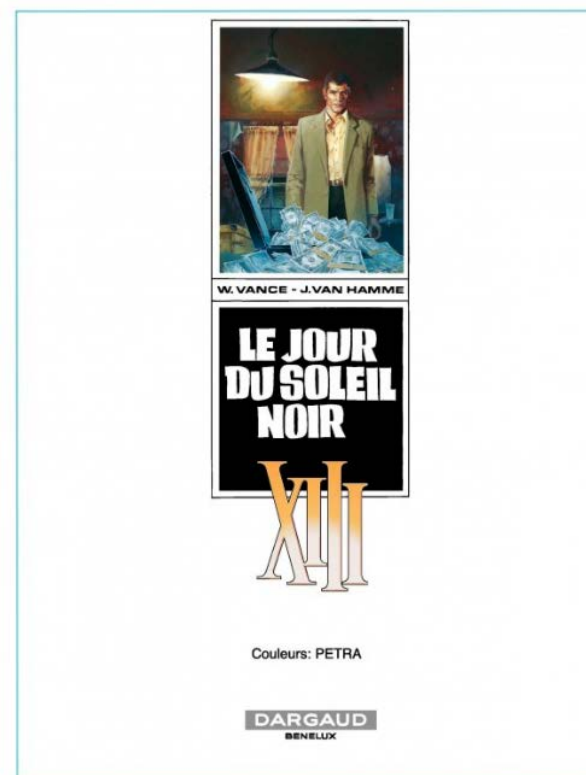
```

```
<ContentDate>  
  <ContentDateRole>17</ContentDateRole> → date de dernière mise à jour  
  <DateFormat>00</DateFormat> → Format de date (AAAAMMJJ)  
  <Date>20170717</Date>  
</ContentDate>  
</ResourceVersion>  
</SupportingResource>
```

11 Description de notices

11.1 *Exemples de notices*

11.1.1 Description de bandes dessinées



11.1.2 Exemple 1 : premier album de la série XIII.

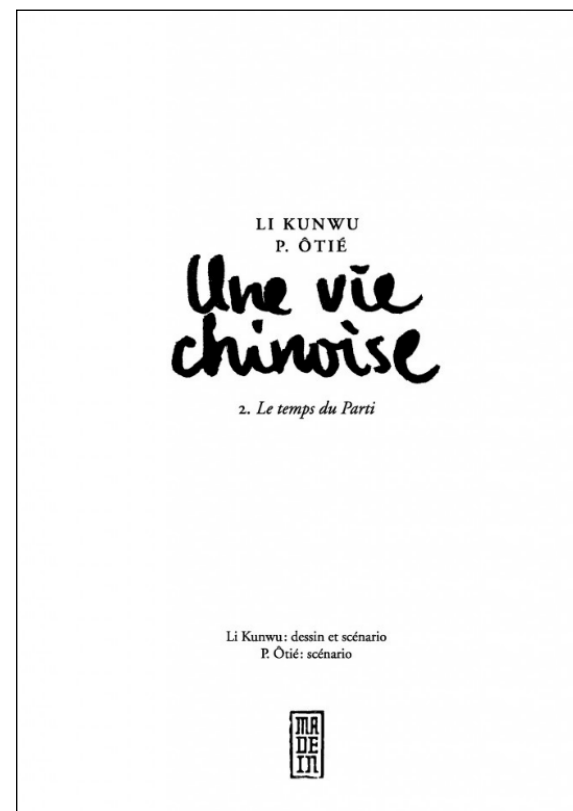
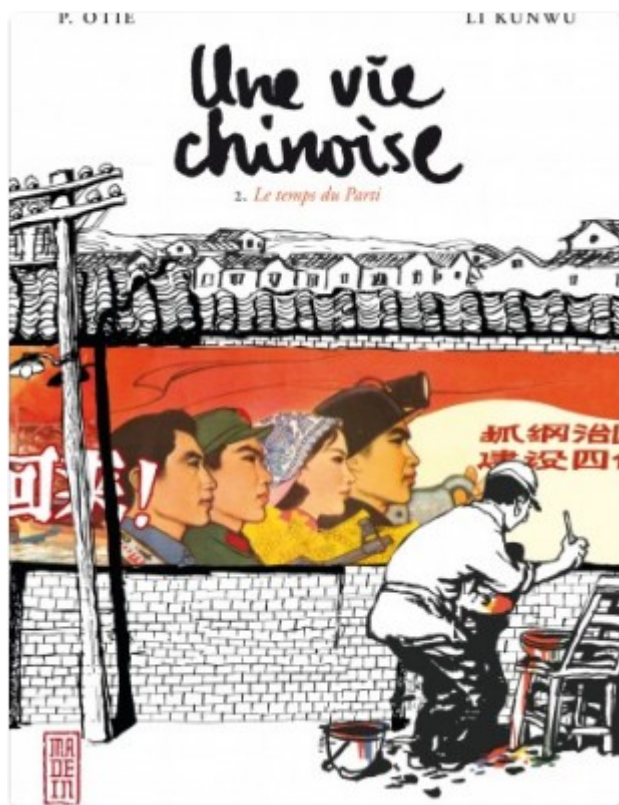
Comment rédiger les données liées à la série, les pseudonymes, la première de couverture, les différents codes sujets ou thèmes.

<Product>	
<RecordReference>izneo.com_1245</RecordReference>	
<NotificationType>03</NotificationType>	(Liste 1) Annonce confirmée "livre en mains"
<RecordSourceName>Dargaud</RecordSourceName>	
<ProductIdentifier>	
<ProductIDType>03</ProductIDType>	(Liste 5) L'identifiant est un GTIN13 (EAN13)
<IDValue>9782205144147</IDValue>	GTIN13=9782205144147
</ProductIdentifier>	
....	
<DescriptiveDetail>	
<ProductComposition>00</ProductComposition>	(liste 2) Il s'agit d'un produit simple
<ProductForm>EC</ProductForm>	(Liste 150) Il s'agit d'un produit numérique accessible en ligne uniquement
<ProductFormDetail>E101</ProductFormDetail>	(Liste 175) Il s'agit du format ePub
....	
</ProductFormFeature>	
<ProductFormDescription>Liseuse de bande dessinées sur format numérique</ProductFormDescription>	
<PrimaryContentType>10</PrimaryContentType>	(Liste 81) type de contenu principal = texte (lisible par l'œil humain)
<ProductContentType>07</ProductContentType>	(Liste 81) type de contenu dans le produit = images ou objets graphique fixes
<Collection>	
<CollectionType>10</CollectionType>	(Liste 148) Série
<TitleDetail>	
<TitleType>01</TitleType>	(Liste 15) Titre distinctif de la série
<TitleElement>	
<TitleElementLevel>02</TitleElementLevel>	(Liste 149) Titre indiqué au niveau de la série
<PartNumber>1</PartNumber>	Il s'agit 1 ^{er} numéro de la série XIII
<TitleText>XIII</TitleText>	Le titre de la série est : XIII
</TitleElement>	
</TitleDetail>	

</Collection>	
....	
<TitleDetail>	
<TitleType>01</TitleType>	(Liste 15) Titre distinctif
<TitleElement>	
<TitleElementLevel>01</TitleElementLevel>	(liste 149) Titre indiqué au niveau du produit
<TitleText>Le Jour du soleil noir</TitleText>	Le titre est : Le Jour du soleil noir
</TitleElement>	
</TitleDetail>	
<Contributor>	
<SequenceNumber>1</SequenceNumber>	1er contributeur
<ContributorRole>A12</ContributorRole>	(Liste 17) Illustré par
...	
<NamesBeforeKey>William</ NamesBeforeKey >	Prénom = William
<KeyNames>Vance</KeyNames>	Nom = Vance
<BiographicalNote>Maître incontesté du réalisme en bande dessinée, William Vance a débuté sa carrière par de courts récits historiques(...). Ayant dû passer la main à cause de la maladie de Parkinson, Vance goûte aujourd'hui un repos bien mérité en Espagne, où il habite avec sa femme et coloriste Petra. </BiographicalNote>	
</Contributor>	
<Contributor>	
<SequenceNumber>2</SequenceNumber>	2e contributeur
<ContributorRole>A01</ContributorRole>	(Liste 17) Ecrit par
...	
<NamesBeforeKey>Jean</ NamesBeforeKey >	Prénom = Jean
<KeyNames>Van Hamme</KeyNames>	Nom = Van Hamme
<BiographicalNote>A priori, rien ne destinait Jean Van Hamme à devenir le scénariste le plus lu de la bande dessinée franco-belge actuelle. (...)Jean Van Hamme reste une pierre angulaire du 9e art. En attestent ses multiples prix et autres décorations officielles, et son activité de président du Centre Belge de la Bande Dessinée. </BiographicalNote>	
</Contributor>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>29</SubjectSchemeIdentifier>	(Liste 27) Classification CLIL
<SubjectCode>3781</SubjectCode>	Code CLIL = 3781

<SubjectHeadingText>Bandes Dessinées</SubjectHeadingText>	Libellé du code = Bandes Dessinées, comics, mangas/Bandes dessinées/bandes dessinées de genre/Action et aventures
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemelIdentifier>93</SubjectSchemelIdentifier>	(Liste 27) Classification Thema
<SubjectCode>XQD</SubjectCode>	Code = XQD
<SubjectHeadingText> Roman graphique / BD : policiers et thrillers</SubjectHeadingText>	Libellé correspondant = Roman graphique / BD : policiers et thrillers
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemelIdentifier>23</SubjectSchemelIdentifier>	(Liste 27) Classification propre à l'éditeur
<SubjectCode>14</SubjectCode>	Code = 14
<SubjectHeadingText>Polar / Thriller</SubjectHeadingText>	Libellé correspondant = Polar / Thriller
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemelIdentifier>02</SubjectSchemelIdentifier>	(Liste 27) Abrégé de la classification DEWEY
<SubjectCode>741.5</SubjectCode>	Cote = 741.5
<SubjectHeadingText>Caricature, bandes dessinées</SubjectHeadingText>	Libellé correspondant = Caricature, bandes dessinées
</Subject>	
</DescriptiveDetail>	
<CollateralDetail>	
<SupportingResource>	
<ResourceContentType>01</ResourceContentType>	(liste 158) 1 ^{ère} de couverture
<ContentAudience>00</ContentAudience>	(liste 154) Tout public
<ResourceMode>03</ResourceMode>	(liste 159) Image
<ResourceVersion>	
<ResourceForm>02</ResourceForm>	(liste 161) Fichier téléchargeable
<ResourceVersionFeature>	
<ResourceVersionFeatureType>.... ...03</ResourceVersionFeatureType>	(liste 162) Largeur de l'image en pixels
<FeatureValue>350</FeatureValue>	
</ResourceVersionFeature>	
<ResourceVersionFeature>	

<ResourceVersionFeatureType>02</ResourceVersionFeatureType>	(liste 162) Hauteur de l'image en pixels
<FeatureValue>450</FeatureValue>	
</ResourceVersionFeature>	
<ResourceLink>http://images.izneo.com/preview-jour-soleil-noir-couv-9782871290001-border-310-400.jpg</ResourceLink>	Url de l'image
....	
</Product>	



11.1.3 Exemple 2 : Tome 2 d'une trilogie sous forme de bandes dessinée.

Comment rédiger les données liées au volume dans une trilogie.

<Product>	
<RecordReference>izneo.com_3920</RecordReference>	
<NotificationType>03</NotificationType>	(Liste 1) Annonce confirmée "livre en mains"
<RecordSourceName>Mangakana</RecordSourceName>	
<ProductIdentifier>	
<ProductIDType>03</ProductIDType>	(Liste 5) L'identifiant est un GTIN13 (EAN13)
<IDValue>9782505022275</IDValue>	GTIN13 = 9782505022275
</ProductIdentifier>	
<ProductIdentifier>	
<ProductIDType>15</ProductIDType>	(Liste 5) L'identifiant est un ISBN (EAN13)
<IDValue>9782505022275</IDValue>	ISBN13 = 9782505022275
</ProductIdentifier>	
<DescriptiveDetail>	
<ProductComposition>00</ProductComposition>	(liste 2) Il s'agit d'un produit simple
<ProductForm>EC</ProductForm>	(Liste 150) Il s'agit d'un produit numérique accessible en ligne uniquement
<ProductFormDetail>E101</ProductFormDetail>	Liste 175 , il s'agit du format 'ePub'
<PrimaryContentType>10</PrimaryContentType>	Liste 81, type de contenu principal = text (lisible par l'oeil humain)
<ProductContentType>07</ProductContentType>	Liste 81, autre type de contenu = images ou objets graphique fixes
....	
<Collection>	
<CollectionType>11</CollectionType>	(liste 148) Collection au sens bibliographique, définie par l'éditeur
...	
<TitleDetail>	
<TitleType>01</TitleType>	(liste 15) Titre de la collection
<TitleElement>	
<TitleElementLevel>02</TitleElementLevel>	(liste 149) Titre au niveau de la collection
<TitleText>Made in</TitleText>	
</TitleElement>	
</TitleDetail>	
</Collection>	
<Collection>	
<CollectionType>10</CollectionType>	(Liste 148) Série

....	
<TitleDetail>	
<TitleType>01</TitleType>	(Liste 15) Titre de la série
<TitleElement>	
<TitleElementLevel>02</TitleElementLevel>	(liste 149) Titre indiqué au niveau de la série
<PartNumber>2</PartNumber>	Tome 2 de la série “une vie chinoise”
<TitleText>Une vie chinoise</TitleText>	
</TitleElement>	
</TitleDetail>	
</Collection>	
<TitleDetail>	
<TitleType>01</TitleType>	(Liste 15) Titre distinctif
<TitleElement>	
<TitleElementLevel>01</TitleElementLevel>	(liste 149) Titre au niveau du produit
<TitleText>Le Temps du Parti</TitleText>	
</TitleElement>	
</TitleDetail>	
<Contributor>	
<SequenceNumber>1</SequenceNumber>	
<ContributorRole>A12</ContributorRole>	(liste 17) Illustré par
<ContributorRole>A01</ContributorRole>	(liste 17) Ecrit par
...	
<NamesBeforeKey>Kunwu</ NamesBeforeKey >	Prénom
<KeyNames>Li</KeyNames>	
</Contributor>	
<Contributor>	
<SequenceNumber>2</SequenceNumber>	
<ContributorRole>A01</ContributorRole>	(liste 17) Ecrit par
....	
<NamesBeforeKey>P.</ NamesBeforeKey >	
<KeyNames>Ôtié</KeyNames>	
</Contributor>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>29</SubjectSchemeIdentifier>	(Liste 27) Classification CLIL
<SubjectCode>3792</SubjectCode>	Code CLIL = 3792

<SubjectHeadingText>Bandes Dessinées</SubjectHeadingText>	Libellé du code = Bandes Dessinées, comics, mangas/mangas
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>23</SubjectSchemeIdentifier>	(Liste 27) Classification propre à l'éditeur
<SubjectCode>28</SubjectCode>	
<SubjectHeadingText>Documentaire/Biographie</SubjectHeadingText>	
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>23</SubjectSchemeIdentifier>	(Liste 27) Classification propre à l'éditeur
<SubjectCode>9</SubjectCode>	
<SubjectHeadingText>Historique</SubjectHeadingText>	
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>23</SubjectSchemeIdentifier>	(Liste 27) Classification propre à l'éditeur
<SubjectCode>32</SubjectCode>	
<SubjectHeadingText>Manga</SubjectHeadingText>	
</Subject>	
<Subject>	
<MainSubject/> Le code classification principe pour Thema	
<SubjectSchemeIdentifier>93</SubjectSchemeIdentifier>	(Liste 27) - Classification Thema
<SubjectCode>XAM</SubjectCode>	XAM = Manga et bande dessinée de style asiatique
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>93</SubjectSchemeIdentifier>	(Liste 27] - Classification Thema
<SubjectCode>DNC</SubjectCode> DNC = Mémoires	
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>94</SubjectSchemeIdentifier>	Liste 27 - Qualificatif géographique Thema
<SubjectCode>1FPC-CN-NH</SubjectCode>	1FPC-CN-NH = Yunnan (1FPC = Chine)
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>96</SubjectSchemeIdentifier>	Qualificatif de période historique Thema
<SubjectCode>3MPQ</SubjectCode>	3MPQ = Seconde moitié du 20eme siècle, d'environ 1950 à 1999

</Subject>	
...	
</Product>	



LUCKY LUKE 5
LUCKY LUKE
contre PAT POKER



Texte et illustrations de MORRIS

DUPUIS

11.1.4 Exemple 3 : Numéro 5 d'une série d'album de bandes dessinée.

L'auteur signe sous un pseudonyme. Le produit est vendu sous forme d'abonnement valable 10 jours.

<Product>	
....	
<ProductIdentifier>	
<ProductIDType>03</ProductIDType>	(Liste 5)
<IDValue>9782800188638</IDValue>	
</ProductIdentifier>	
<DescriptiveDetail>	
<ProductComposition>00</ProductComposition>	(liste 2) Il s'agit d'un produit simple
<ProductForm>EC</ProductForm>	(liste 150) Accessible en ligne uniquement
....	
<EpubTechnicalProtection>01</EpubTechnicalProtection>	(Liste 144) Protection DRM
<EpubUsageConstraint>	
<EpubUsageType>07</EpubUsageType>	(Liste 145) License limitée dans la durée = ici location pour dix jours
<EpubUsageStatus>02</EpubUsageStatus>	(Liste 146) Usage restreint
<EpubUsageLimit>	
<Quantity>10</Quantity>	10
<EpubUsageUnit>09</EpubUsageUnit>	(Liste 147) jours
</EpubUsageLimit>	
</EpubUsageConstraint>	
...	
<Collection>	
<CollectionType>10</CollectionType>	(Liste 148) Série
<TitleDetail>	
<TitleType>01</TitleType>	(Liste 15) Titre distinctif de la série
<TitleElement>	
<TitleElementLevel>02</TitleElementLevel>	(Liste 149) Titre indiqué au niveau de la série
<TitleText>Lucky Luke</TitleText>	Titre = Lucky Luke
</TitleElement>	
</TitleDetail>	
</Collection>	
<Collection>	

<CollectionType>20</CollectionType>	(Liste 148) Collection au sens bibliographique, définie par l'éditeur Plutôt une collection créée par l'agrégateur et non pas l'éditeur ? Dans cas '20' (Ascribed collection)
<SourceName>Izneo</SourceName>	Collection attribuée par le distributeur IZNEO
....	
<TitleDetail>	
<TitleType>01</TitleType>	(Liste 15) Titre de la collection
<TitleElement>	
<TitleElementLevel>02</TitleElementLevel>	(Liste 149) Niveau collection
<TitleText>Dupuis "Tous Publics"</TitleText>	
</TitleElement>	
</TitleDetail>	
</Collection>	
<TitleDetail>	
<TitleType>01</TitleType>	(Liste 15) Titre distinctif
<TitleElement>	
<TitleElementLevel>01</TitleElementLevel>	(Liste 149) Niveau produit
<TitleText>Lucky Luke contre Pat Poker </TitleText>	En minuscules accentuées
</TitleElement>	
</TitleDetail>	
<Contributor>	
<SequenceNumber>1</SequenceNumber>	
<ContributorRole>A01</ContributorRole>	(liste 17) Ecrit par
<ContributorRole>A12</ContributorRole>	(liste 17) Illustré par
...	
<KeyNames>Morris</KeyNames>	
<AlternativeName>	
<NameType>04</NameType>	(Liste 18) Vrai nom
<NamesBeforeKey>Maurice</NamesBeforeKey>	
<KeyNames>De Bevere</KeyNames>	
</AlternativeName>	
<BiographicalNote>C'est à Courtrai, le 1er Décembre 1923, qu'est né Maurice de Bevere dit " Morris ", l'un des pères fondateurs de la bande dessinée. </BiographicalNote>	
....	

</Contributor>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>29</SubjectSchemeIdentifier>	(Liste 27) Classification CLIL
<SubjectCode>3783</SubjectCode>	Code CLIL = 3783
<SubjectHeadingText>Bandes Dessinées pour les jeunes</SubjectHeadingText>	Libellé du code = Bandes Dessinées, comics, mangas/Bandes dessinées/bandes dessinées de genre/Humour
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>23</SubjectSchemeIdentifier>	(Liste 27) Classification propre à l'éditeur
<SubjectCode>2</SubjectCode>	
<SubjectHeadingText>Humour</SubjectHeadingText>	
</Subject>	
<Subject>	
<SubjectSchemeIdentifier>23</SubjectSchemeIdentifier>	(Liste 27) Classification propre à l'éditeur
<SubjectCode>5</SubjectCode>	
<SubjectHeadingText>Western</SubjectHeadingText>	
</Subject>	
....	
....	
</Product>	

12 Glossaire

ARK	ARK (Archival Resource Key) est un système d'identifiants mis en place par la California Digital Library (CDL), et qui a vocation à identifier des objets de manière pérenne. Exemple de lien ARK : ark:/12148/cb43554646q Dans cet exemple, le code « 12148 » (numéro d'autorité nommante) correspond à la BNF Pour former l'URL le lien ARK doit être précédé : - Du protocole d'accès (« http : » dans l'exemple ci-dessous) - De l'autorité d'adressage (« //catalogue.bnf.fr » dans l'exemple ci-dessous) Soit : http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb43554646q Pour aller plus loin http://www.bnf.fr/fr/professionnels/issn_isbn_autres_numeros/a.ark.html
DRM	« La gestion des droits numériques ou GDN (en anglais : <i>Digital Rights Management – DRM</i>) a pour objectif de contrôler l'utilisation qui est faite des œuvres numériques, par des mesures techniques de protection. Ces dispositifs peuvent s'appliquer à tous types de supports numériques physiques (disques, DVD, Blu-ray, logiciels...) ou de transmission (télédiffusion, services Internet...) grâce à un système d'accès conditionnel. » (Wikipédia, juin 2010) <i>pour aller plus loin</i> : http://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion_des_droits_num%C3%A9riques
EPUB	« EPUB (acronyme de « publication électronique », parfois noté ePub, EPub ou epub) est un format ouvert standardisé pour les livres électroniques. Proposé par l'International Digital Publishing Forum (IDPF), ses fichiers ont l'extension .epub. EPUB est conçu pour faciliter la mise en page du contenu, le texte affiché étant ajusté pour le type d'appareil de lecture. Il est également conçu comme seul format pouvant à la fois satisfaire les éditeurs pour leurs besoins internes et la distribution. Ce format englobe le standard Open eBook ». (Wikipédia, octobre 2010) Pour aller plus loin : http://fr.wikipedia.org/wiki/EPUB_(format) http://www.idpf.org/

GLN	(Global Location Number) ou code-lieu fonction utilisant une structure à 13 chiffres. « Un lieu-fonction désigne une entreprise ou tout service d'une entreprise qui participe au titre d'une ou plusieurs fonctions à la réalisation d'une transaction commerciale. Cette fonction peut-être administrative, commerciale, logistique ou financière. Il est identifié par un code EAN International à 13 positions. »
GS1	GS1 a pour rôle de délivrer à ses adhérents des numéros qui permettent aux entreprises de s'identifier et de communiquer entre elles (GLN). Ces numéros sont utilisés dans les codes à barres sur les produits (GTIN ou EAN) mais aussi dans les messages commerciaux électroniques comme les commandes, les factures ou les avis d'expédition. DILICOM est habilitée par GS1 à attribuer les codes lieu-fonction (GLN) pour le commerce du livre. GS1 propose également des standards pour l'EDI (Echange de Données Informatisé) ; pour la traçabilité des produits, etc. http://gs1.fr
ISTC	Code International Normalisé des Œuvres Textuelles est un système de numérotation volontaire pour une identification rationnelle des œuvres textuelles. L'ISTC s'applique à toute œuvre textuelle pour laquelle il est prévu de publier une ou plusieurs manifestations. Dans la norme, une œuvre textuelle est définie comme un contenu artistique ou intellectuel d'une création distincte et abstraite.
LCP	Readium LCP est un dispositif de gestion de droits numériques non-propriétaire, interopérable et simple d'utilisation. Il est conçu pour la protection de livres numériques et particulièrement adapté au prêt numérique en bibliothèque. Pour une description complète voir https://www.edrlab.org/readium/readium-lcp/
PDF	Le Portable Document Format (communément abrégé PDF) est un langage de description de pages d'impression créé par Adobe Systems. La spécificité du PDF est de préserver la mise en forme (polices d'écritures, images, objets graphiques...) telle qu'elle a été définie par son auteur, et ce quelles que soient l'application et la plate-forme utilisées pour imprimer ou visualiser ledit fichier. (Wikipédia, octobre 2010) Pour aller plus loin : http://fr.wikipedia.org/wiki/Portable_Document_Format
Streaming	« Le streaming (de l'anglais <i>stream</i>, « courant »), lecture en flux ou lecture en continu, aussi appelé lecture directe, lecture en transit, diffusion en mode continu ou encore diffusion de flux continu, désigne un principe utilisé principalement pour l'envoi de contenu en « direct » (ou en léger différé). On peut également songer à la locution lecture seule, déjà utilisée en informatique. Très utilisée sur Internet, elle permet la lecture d'un flux audio ou vidéo (cas de la vidéo à la demande) à mesure qu'il est diffusé. Elle s'oppose ainsi à la diffusion par téléchargement de

	fichiers qui nécessite de récupérer l'ensemble des données d'un morceau ou d'un extrait vidéo avant de pouvoir l'écouter ou le regarder. Néanmoins la lecture en continu est, du point de vue théorique, un téléchargement car il y a un échange de données brutes entre un client et un serveur, mais le stockage est provisoire et n'apparaît pas directement sous forme de fichier sur le disque dur du destinataire. Les données sont téléchargées en continu dans la mémoire vive (RAM), sont analysées à la volée par l'ordinateur et rapidement transférées dans un lecteur multimédia (pour affichage) puis remplacées par de nouvelles données. » (Wikipédia, octobre 2010) <i>pour aller plus loin :</i> http://fr.wikipedia.org/wiki/Lecture_en_continu
Watermarking	« Le tatouage numérique ou watermarking est une technique permettant d'ajouter des informations de copyright ou d'autres messages de vérification à un fichier ou signal audio, vidéo, une image ou un autre document numérique. Le message caché dans le signal hôte, généralement appelé marque ou bien simplement message, est un ensemble de bits, dont le contenu dépend de l'application. La marque peut être le nom ou un identifiant du créateur, du propriétaire, de l'acheteur ou encore une forme de signature décrivant le signal hôte. Le nom de cette technique provient du marquage des documents papier et des billets. » (Wikipédia, juin 2010) <i>pour aller plus loin :</i> http://fr.wikipedia.org/wiki/Tatouage_num%C3%A9rique

13 Historique des modifications

Date	Version	Qui	Modifications apportées
27/11/2015	01	DILICOM/V. Backert	Création
14/10/2016	02 <i>Non publié</i>	DILICOM/V. Backert	5. Ajout précisant la version utilisée.
14/10/2016	02 <i>Non publié</i>	DILICOM/V. Backert	8.5 Ajout de la rubrique « France métropolitaine et la France d'Outre-Mer ».
14/10/2016	02 <i>Non publié</i>	DILICOM/V. Backert	8.6.2 Ajout de la rubrique « Cas des modifications à appliquer à minuit et prix futur »
14/10/2016	02 <i>Non publié</i>	DILICOM/V. Backert	8.7 Ajout de la rubrique « TVA (taxe sur la Valeur Ajoutée) »
14/10/2016	02 <i>Non publié</i>	DILICOM/V. Backert	10.12 Mise à jour des exemples sur le prix.
14/10/2016	02 <i>Non publié</i>	DILICOM/V. Backert	10.26.2 Ajout de la rubrique « Niveau éducatif »
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	Mise-à-jour des membres de la Commission.
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	Remplacement dans tout le document de « version 3.00 » par « version 3.0 ».
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	Remplacement dans tout le document des dates exprimées en YYYYMMDDThhmmssZ. La date sous forme YYYYLLDD est privilégiée.
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	8.2 Limiter les suppressions de notices à des cas spécifiques et exceptionnels : Ajout de la précision suivante : cette liste est maintenue par la CLIL. Ajout d'un exemple
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	8.4 Privilégier les informations explicites et détaillées sans créer de redondance Ajout des libellés complets <NoContributor>, <NoCollection> et <NoEdition> à la place de <No...>
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	8.8.3 Remplacement de « Dès lors qu'un ISNI est attribué à un contributeur, il doit être renseigné sans le composé <NameIdentifier> » par « ...dans le composé <NameIdentifier> ».
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	8.6.2 Suppression de la rubrique « Privilégier les dates en précisant heure, minute, seconde » et de la référence au temps universel.

05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	10.3.1 Description des contributeurs : « Corporate date role code » devient « Contributor Date Role Code »
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	10.7.1 Information revendeur, information client final et pré-commandes. Ajout d'une note.
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	10.26.2 remplacement de « Public visé » par « Niveau éducatif ». Ajout d'un exemple pour illustrer l'utilisation de la nomenclature scolomfr-voc-022 (niveau éducatif)
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	10.27.2 Classification Thema Ajout du lien à l'interface de Thema en français: http://editeur.dyndns.org/thema/fr
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	10.26.1 Les disciplines scolaires ScoLOMFR : Ajout d'un exemple pour illustrer l'utilisation de la nomenclature scolomfr-voc-029 (Diplômes)
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	10.27.1 (CLIL) et 10.27.2 (THEMA) : suppression de la balise <SubjectHeadingText>
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	10.27.1 CLIL : ajout de la mention « Dans les statistiques de l'Observatoire du livre du SLF (Syndicat de la Librairie Française)
05/12/2016	03	DILICOM/V. Backert	11.1 Exemples de notices Ajout de données pour compléter les notices présentées.
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	Suppression du paragraphe 8.5 (Marché français : France métropolitaine et France d'outre-mer). L'utilisation du pays 'FR' n'est pas défini clairement par la norme ISO : s'agit-il uniquement de la France métropolitaine ? en attendant plus de précision, le paragraphe est supprimé
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.1 (Identifiant produit) : ajout de la valeur '01' (Propriétaire) pour renseigner la référence interne fournisseur.
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.4 (Date de parution) : ajout de la valeur '19' (date de parution de l'équivalent papier). Ajout de la rubrique 10.3.3 (Date de parution des annonces de nouveautés) Ajout de la rubrique 10.3.4 (Date de parution des livres numériques) Ajout d'exemples
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.7 (Disponibilité) : précision concernant l'abandon de parution.
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	Ajout de la rubrique 10.8 (DRM, logiciels de verrouillage et droits associés)
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	Ajout de la rubrique 10.9 (Droits d'usage (livre numérique)) Ajout de la rubrique 10.9.1 (Prolongement de la durée d'un prêt)
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	Ajout de la rubrique 10.11 (Extrait [Feuilleter])
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	Ajout de la rubrique 10.17 (Nombre de pages)

07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.18 : Pays d'origine devient Pays de production
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.8 : Distinction entre « Conditions de l'offre » et « Droit d'usage ».
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.23.1.1 : Convention de notation lorsque la durée de l'offre est illimitée.
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.23.1.2 : Convention de notation lorsque le nombre de prêts est illimité.
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.23.1.3 : Convention de notation lorsque le nombre d'utilisateurs simultanés (NUS1) est illimité.
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.23.1.4 : Convention de notation lorsque le nombre d'utilisateurs simultanés (NUS2) est illimité.
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	Ajout de la rubrique 10.24 (Publics – Réservé aux enseignants)
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.27 (Sujet) : précision concernant l'utilisation de l'élément <MainSujet>
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	10.27.1 (Thèmes CLIL) : précision concernant l'utilisation des codes de niveau 1 (= interdits)
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	Ajout de la rubrique 10.29 (Texte de présentation par l'éditeur)
07/02/2017	04	DILICOM/V. Backert	Glossaire : ajout des définitions ARK et LCP.
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	8.5 : Réinsertion de la rubrique « France métropolitaine et la France d'Outre-Mer ».
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	8.6.2 Cas des modifications à appliquer à minuit et prix futur → dans les exemples, les dates sont exprimées sous la forme YYYYMMDD mais la valeur indiquée dans <DateFormat> était « 14 » et non « 00 »
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	10.5 – Suppression de la phrase : « La date de fin de commercialisation doit être accompagnée d'une date limite de retours lorsqu'il s'agit d'un livre imprimé (cf rubrique correspondante). »
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	10.7 – Ajout de la préconisation relative à la non utilisation du code de disponibilité 09 (Not yet available, postponed indefinitely - Pas encore disponible, reporté sans date),
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	10.17 – Pour le nombre de pages pour les distributeurs numérique, utiliser la valeur 08 Number of pages in print counterpart lorsqu'il s'agit d'un livre homothétique
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	10.19 - Ajout de la description en ONIX d'une PLV vide
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	10.21 – Ajout de la description en ONIX des produits complexes (lot consommateur et présentoir garni avec exemples)
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	10.23.1.1 – Durée de mise à disposition offre PNB → le code Unité de la quantité limite peut être exprimée en jours (09) ou mois (14), et non uniquement jour.
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	Ajout en 10.27 Sujets de liens vers le site de la CLIL pour le téléchargement de la liste des codes thèmes de la CLIL et de la table de correspondance CLIL/THEMA

17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	10.30 – Type d'édition - Ajout du type d'édition lorsqu'un article n'est disponible qu'en numérique au moment de sa parution, ou lorsqu'il s'agit d'un produit exclusivement numérique
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	10.31 – Type de produit - 7 – Ajout de précisions sur l'impact de la valeur liée à la balise <ProductComposition> (type de produit) pour l'affichage sur les sites internet
17/07/2017	05	DILICOM/V.Poulvélarie	10.32 – Ajout vente au chapitre
25/08/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	Dans la liste des données vitales, remplacement donnée « EDITEUR » par « MARQUE EDITORIALE »
25/08/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	Pour public (dans liste de données vitales), ne plus utiliser <AudienceCode> (P.13.1 - déprécié), mais le composé <Audience> avec <AudienceCodeType> et <AudienceCodeValue>
25/08/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	Point 8.3 « Privilégier les balises <NoContributor/>, <NoCollection/>, <NoEdition/> pour signifier l'absence de contributeur, de collection et de nom d'éditeur d'information d'édition »
25/08/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	10.30 Type d'édition, ajout de la description des balises à utiliser.
11/09/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	Remplacement de « présentation éditeur » par « forme du produit » dans tout le document
11/09/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	Ajout de 10.25 Retours + 10.25.1 date limite de retour
11/09/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	10.11 extrait (feuilleter) est renommé « extrait » et description de la manière d'exprimer un extrait en EPUB, PDF, feuilleter ou à l'intérieur de la notice
15/09/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	Ajout point 10.3.2.7 – collectif (pour contributeurs)
03/10/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	10.13 – Livre audio. Ajout d'un lien vers un document d'éditeur pour la description en ONIX d'un livre audio
10/11/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	Ajout point 10.33 – visuels
10/11/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	Ajout point 10.12 – Forme du produit
10/11/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	Ajout point 10.2 – collection + modification des exemples en 11.1
20/11/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	8.5 → ajout du lien vers le site du SNE pour le détail des taux de TVA par territoire pour le numérique (France / DROM COM et pays de l'Union Européenne)

08/12/2017	06	DILICOM/V.Poulvélarie	Ajout d'un point 10.24.2 – ouvrages Jeunesse. Une tranche d'âge doit être indiquée
------------	----	-----------------------	--